

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019



DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La préparation et la présentation des états financiers consolidés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« la CDPQ ») relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le *Manuel de CPA Canada*. Nous nous assurons que les données financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés comprennent des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, la direction a fait des choix relatifs à l'information à présenter, fait des estimations et posé des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats futurs peuvent être sensiblement différents de nos estimations actuelles, notamment en raison de l'évolution des marchés financiers ou d'autres événements pouvant avoir une incidence sur la juste valeur des placements.

Comme responsables de la fiabilité de l'information financière, nous nous appuyons sur des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Ces contrôles comprennent notamment une définition claire des responsabilités, une délégation de pouvoir et une répartition des tâches, des normes déontologiques, des critères à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, ainsi que des politiques, des directives et des processus conçus en vue de s'assurer que les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien évalué et bien protégé et que des registres adéquats sont tenus.


De plus, le groupe d'Audit interne de la CDPQ procède régulièrement à des audits des contrôles internes. Ces contrôles et audits visent à nous donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables utilisés en vue de la préparation des états financiers consolidés et à assurer que l'actif est préservé de toute utilisation ou disposition non autorisées, que le passif est constaté et que nous satisfaisons à toutes les exigences légales auxquelles la CDPQ est assujettie, notamment la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au comité de vérification du conseil d'administration de la CDPQ, le cas échéant.

Le Vérificateur général du Québec et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« les coauditeurs ») ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CDPQ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 et leur rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et comporte l'expression de leur opinion. Les coauditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le conseil d'administration et ses comités exercent un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux risques et de l'évaluation d'opérations importantes. En outre, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés et le rapport annuel.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et les coauditeurs, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.



Charles Emond
Président et chef de la direction



Maanika Paul, FCPA, FCA, EEE, IAS.A
Première vice-présidente et cheffe de la Direction financière et des Opérations

Montréal, le 23 février 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations de l'actif net attribuable aux déposants et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel 2020 après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport annuel 2020, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière consolidée des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

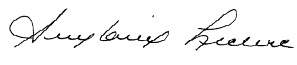
Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

L'associé d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré est Michel Bergeron.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc* FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Canada, Montréal, le 23 février 2021

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

 *Ernst & Young* s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n°A114960
Canada, Montréal, le 23 février 2021

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens)

	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Trésorerie		1 021	994
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement		3 116	6 223
Avances à des déposants		281	960
Revenus de placement courus et à recevoir		1 109	1 391
Autres actifs		588	584
Placements	4	405 978	382 467
Total de l'actif		412 093	392 619
PASSIF			
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement		3 290	1 537
Autres passifs financiers		1 205	1 143
Passifs relatifs aux placements	4	42 106	49 830
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux déposants		46 601	52 510
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS		365 492	340 109

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Charles Emond
Président et chef de la direction



Alain Côté, IAS.A, FCPA, FCA
Président du comité de vérification

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
Revenus de placement		9 548	10 838
Dépenses de placement		(653)	(945)
Revenu net de placement	8	8 895	9 893
Charges d'exploitation	9	(609)	(630)
Revenu net		8 286	9 263
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur	8	16 465	21 883
Résultat de placement avant distributions aux déposants	8	24 751	31 146
Distributions aux déposants		(15 994)	(14 739)
Résultats net et global attribuables aux déposants		8 757	16 407

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Distributions à verser aux déposants	Dépôts à participation	Actif net attribuable aux déposants
Solde au 31 décembre 2018	712	6	2 506	306 287	309 511
Attributions et distributions					
Résultats net et global attribuables aux déposants	-	-	-	16 407	16 407
Distributions aux déposants	14 284	-	455	-	14 739
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(18 515)	-	-	18 515	-
Annulation d'unités de dépôts à participation	4 473	-	-	(4 473)	-
Dépôts nets					
Retraits nets	(548)	-	-	-	(548)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	406	6	2 961	336 736	340 109
Attributions et distributions					
Résultats net et global attribuables aux déposants	-	-	-	8 757	8 757
Distributions aux déposants	16 302	-	(308)	-	15 994
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(14 969)	-	-	14 969	-
Annulation d'unités de dépôts à participation	1 672	-	-	(1 672)	-
Dépôts nets					
Variation nette des dépôts à terme	(1)	1	-	-	-
Contributions nettes	632	-	-	-	632
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	4 042	7	2 653	358 790	365 492

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultats net et global attribuables aux déposants		8 757	16 407
Ajustements pour :			
Pertes nettes non réalisées sur les billets de trésorerie et à terme et les emprunts à payer		291	258
Gains de change sur les billets de trésorerie et à terme et les emprunts à payer		(642)	(772)
Distributions aux déposants		15 994	14 739
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation			
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement		3 107	(1 636)
Avances à des déposants		679	(57)
Revenus de placement courus et à recevoir		282	(39)
Autres actifs		(4)	(102)
Placements		(22 250)	(40 695)
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement		1 753	424
Autres passifs financiers		62	(29)
Passifs relatifs aux placements		(9 268)	5 938
		(1 239)	(5 564)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des billets de trésorerie à payer		(2 697)	365
Émission de billets de trésorerie à payer		9 739	9 844
Remboursement de billets de trésorerie à payer		(9 738)	(7 078)
Variation nette des emprunts à payer		573	85
Émission de billets à terme à payer		6 166	5 313
Remboursement de billets à terme à payer		(2 148)	(2 330)
Contributions nettes (retraits nets)		632	(548)
		2 527	5 651
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 122	1 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2 410	1 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :			
Trésorerie		1 021	994
Équivalents de trésorerie	4	1 389	128
		2 410	1 122
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts et dividendes reçus		9 589	10 433
Intérêts payés		(622)	(855)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, est régie par la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* (RLRQ, chapitre C-2) (Loi).

La CDPQ a élu domicile au Québec, Canada. L'adresse du siège social est le 65, rue Sainte-Anne, Québec, Canada. Le bureau principal de la CDPQ est situé au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, Canada.

La CDPQ a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la Loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec.

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de la CDPQ. Les états financiers consolidés de la CDPQ comprennent les comptes du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés ainsi que les comptes de ses filiales qui offrent exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les activités d'investissement des déposants dans les différents portefeuilles spécialisés de la CDPQ s'effectuent par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation de fonds particuliers.

Fonds général

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie et d'équivalents de trésorerie aux fins des opérations de la CDPQ ainsi que la gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et des activités de financement.

Fonds particuliers

Les fonds particuliers regroupent principalement des placements diversifiés dans des portefeuilles spécialisés. Chacun des fonds particuliers est dédié à un seul déposant qui investit dans des dépôts à participation de fonds particuliers.

Les fonds particuliers des déposants sont les suivants :

- Fonds 300 :** Fonds du régime de base du Régime de rentes du Québec administré par Retraite Québec;
- Fonds 301 :** Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par Retraite Québec;
- Fonds 302 :** Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par Retraite Québec;
- Fonds 303 :** Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec administré par Retraite Québec;
- Fonds 305 :** Régime de retraite des élus municipaux administré par Retraite Québec;
- Fonds 306 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Volet à prestations déterminées administré par le Comité de retraite;
- Fonds 307 :** Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Fonds 310 :** Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval administré par le Comité de retraite;
- Fonds 311 :** Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte général administré par la Commission de la construction du Québec;
- Fonds 312 :** Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte des retraités administré par la Commission de la construction du Québec;
- Fonds 313 :** Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte complémentaire administré par la Commission de la construction du Québec;
- Fonds 314 :** Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 315 :** Compte dédié administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 316 :** Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 317 :** Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 318 :** Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 326 :** Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 328 :** Régime de rentes de survivants administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 329 :** Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Fonds 330 :** Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Fonds 331 :** Régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale administré par le Comité de retraite;
- Fonds 332 :** Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;
- Fonds 333 :** Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds particuliers (suite)

- Fonds 334 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Volet à coût partagé administré par le Comité de retraite (constitué le 1^{er} avril 2019);
- Fonds 335 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2020 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 336 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2030 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 337 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2040 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 338 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2050 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 339 :** Fonds d'indemnisation des services financiers administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 340 :** Régimes de retraite de la Ville de Terrebonne administrés par le Comité de retraite conjoint des Régimes de retraite de la Ville de Terrebonne;
- Fonds 342 :** Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;
- Fonds 343 :** Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (réactivé le 1^{er} mai 2019);
- Fonds 344 :** Réserve administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 347 :** Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec administré par le Comité de placement;
- Fonds 351 :** Fonds des générations administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 353 :** Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – caisse participants administré par Retraite Québec;
- Fonds 354 :** Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – caisse employeurs administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 361 :** Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 362 :** Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 363 :** Régime de retraite des employés de la Ville de Laval administré par le Comité de retraite;
- Fonds 367 :** Fonds d'information sur le territoire administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 368 :** Fonds de partenariats stratégiques administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 369 :** Fonds des congés de maladie accumulés administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 371 :** Fonds des congés de maladie accumulés – ARQ administré par l'Agence du revenu du Québec;
- Fonds 372 :** Fonds commun de placement des régimes de retraite de l'Université Laval administré par les Comités de retraite;
- Fonds 373 :** Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges administré par Retraite Québec;
- Fonds 374 :** Fiducie globale Ville de Magog administrée par le Comité de retraite mixte;
- Fonds 376 :** Régime de retraite des employées et employés de la Ville de Sherbrooke administré par le Comité de retraite des employées et employés de la Ville de Sherbrooke;
- Fonds 378 :** Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels – Fonds des cotisations des employés administré par Retraite Québec;
- Fonds 383 :** Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke administré par le Comité de retraite;
- Fonds 384 :** Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 385 :** Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 386 :** Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 387 :** Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 388 :** Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 389 :** Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite;
- Fonds 393 :** Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique administré par le Comité de retraite;
- Fonds 395 :** Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par Retraite Québec;
- Fonds 399 :** Fonds du régime supplémentaire du Régime de rentes du Québec administré par Retraite Québec (constitué le 1^{er} février 2019).

Portefeuilles spécialisés

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes dans lesquelles les fonds particuliers peuvent investir sous forme de dépôts à participation. Les différents portefeuilles spécialisés de la CDPQ sont :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - Valeurs à court terme (740); | - Immeubles (710); |
| - Taux (765); | - Marchés boursiers (737); |
| - Crédit (766); | - Placements privés (780); |
| - Obligations à long terme (764); | - Répartition de l'actif (771); |
| - Obligations à rendement réel (762); | - Stratégies actives de superposition (773) ¹ . |
| - Infrastructures (782); | |

¹ Le 1^{er} janvier 2020, le portefeuille spécialisé Stratégies actives de superposition (773) a été dissous. À cette même date, les actifs et passifs de ce portefeuille spécialisé ont été transférés à la juste valeur à d'autres portefeuilles spécialisés. Cette fermeture n'a eu aucune incidence sur l'actif net et les résultats net et global attribuables aux déposants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

Présentation et base d'évaluation

La CDPQ évalue à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN) l'ensemble de ses instruments financiers, incluant les participations dans des filiales non consolidées, les coentreprises, les entreprises associées ainsi que les entités structurées. Les filiales offrant exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion sont consolidées conformément aux modalités prévues à l'IFRS 10 – *États financiers consolidés*.

Les états consolidés de la situation financière sont présentés selon le critère de liquidité.

Approbation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés de la CDPQ ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 23 février 2021.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés de la CDPQ sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de conversion sur les placements et les passifs relatifs aux placements à la juste valeur et les autres actifs et passifs financiers monétaires sont présentés aux états consolidés du résultat global à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur ».

Recours au jugement et à des estimations

La préparation des états financiers consolidés de la CDPQ selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des principales méthodes comptables décrites dans les sections suivantes et sur les montants présentés aux états consolidés de la situation financière et aux états consolidés du résultat global.

Jugement

Qualification à titre d'entité d'investissement

Le recours au jugement s'effectue principalement au niveau de la qualification de la CDPQ à titre d'entité d'investissement. La CDPQ satisfait aux trois critères obligatoires de la définition de l'IFRS 10, soit : 1) Obtenir des fonds d'un ou de plusieurs déposants; 2) Déclarer à ses déposants que sa mission est d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement et 3) Évaluer et mesurer la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De plus, selon l'IFRS 10, quatre caractéristiques typiques sont suggérées dans le cadre d'une analyse de la qualification d'une entité à titre d'entité d'investissement, soit : 1) Détenir plus d'un investissement; 2) Avoir plusieurs déposants; 3) Avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées et 4) Détenir des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires. La CDPQ ne satisfait pas à la troisième caractéristique typique d'une entité d'investissement en raison du fait que la CDPQ et les déposants sont liés. Cependant, la CDPQ se qualifie tout de même à titre d'entité d'investissement. En effet, la direction est d'avis que le fait d'avoir des déposants liés à l'entité d'investissement ne compromet pas la mission de la CDPQ de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement pour ses déposants.

Présentation de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La direction doit porter un jugement quant à l'importance de chaque donnée d'entrée dans l'établissement de la classification du niveau hiérarchique, tel que décrit à la note 6.

Intérêts détenus dans des entités

La direction doit porter un jugement afin de déterminer si la CDPQ exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur certaines entités ainsi que sur la détention d'intérêts dans des entités structurées, tel que décrit à la note 16. Le jugement sur la relation entre la CDPQ et toute entité dans laquelle la CDPQ investit est effectué au moment de l'investissement initial et doit être réévalué lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

La CDPQ détient des intérêts dans une entité structurée lorsque les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

La CDPQ contrôle une filiale, incluant une entité structurée, seulement si les critères de l'IFRS 10 sont réunis, soit : 1) Elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité; 2) Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité et 3) Elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Lorsque la direction évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la CDPQ qui sont exerçables, la détention d'instruments convertibles en actions donnant des droits de vote, l'existence d'accords contractuels permettant de diriger les activités pertinentes de l'entité ainsi que d'autres circonstances ayant une incidence sur la prise de décisions.

La CDPQ exerce un contrôle conjoint sur une coentreprise lorsqu'il y a une entente contractuelle ou implicite nécessitant le consentement unanime des parties partageant le contrôle des activités pertinentes et lorsque ces parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

La CDPQ exerce une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle participe aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité. La CDPQ est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient 20 % ou plus des droits de vote d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur celle-ci.

Estimations et hypothèses

Les principales estimations et hypothèses, présentées à la note 6, ont trait à l'évaluation de la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements classés de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées.

Incidence de la COVID-19 sur les jugements, estimations et hypothèses

La pandémie de COVID-19 déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé a perturbé l'activité économique mondiale et a généré des niveaux élevés d'incertitude et de volatilité sur les marchés boursiers et financiers durant l'année 2020, ce qui a mené à un ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales substantielles afin de tenter de stabiliser les conditions économiques.

Bien que les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif soient demeurées les mêmes, la CDPQ a ajusté les données d'entrée non observables utilisées en fonction des informations et des données disponibles à la date des présents états financiers consolidés pour fournir sa meilleure estimation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la juste valeur de ces instruments financiers. Les incertitudes quant à la durée, la gravité et l'ampleur de la pandémie, l'efficacité des mesures gouvernementales et l'ensemble des conséquences économiques qui en découleront pourraient donner lieu à un ajustement important de la juste valeur de ces instruments financiers et de l'actif net attribuable aux déposants au cours de la prochaine année. Les techniques d'évaluation et les données d'entrées non observables utilisées sont présentées à la note 6e tandis que la note 6f présente une analyse de sensibilité. La direction continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur la CDPQ.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la CDPQ comprennent la trésorerie, les montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement, les avances à des déposants, les revenus de placement courus et à recevoir, les placements, les montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement, les autres passifs financiers, les passifs relatifs aux placements et l'actif net attribuable aux déposants.

Classification et mesure

Les instruments financiers sont catégorisés selon leur nature et leurs caractéristiques. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale qui correspond à la date à laquelle la CDPQ est assujettie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La gestion des actifs et des passifs financiers de la CDPQ est effectuée et leur performance évaluée sur la base d'un modèle à la juste valeur. Conséquemment, tous les actifs financiers de la CDPQ sont obligatoirement classés à la JVBRN et les passifs financiers de la CDPQ sont désignés à la JVBRN. Les instruments financiers dérivés et les titres vendus à découvert sont obligatoirement classés à la JVBRN.

Les engagements de créances d'entreprises sont classés à la JVBRN lorsqu'un des critères suivants est respecté, soit : 1) les engagements sont désignés comme étant des passifs financiers à la JVBRN ou la CDPQ a pour pratique de vendre les prêts résultant de ses engagements ou 2) les engagements de créances d'entreprises peuvent faire l'objet d'un règlement net en trésorerie.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global. Lorsque la variation de la juste valeur des passifs financiers désignés à la JVBRN est attribuable aux variations du risque de crédit propre de la CDPQ, celle-ci est présentée distinctement aux états consolidés du résultat global à moins que cette présentation crée ou accroisse une non-concordance comptable, le cas échéant. Les revenus et les dépenses sont présentés à la rubrique « Revenu net de placement » aux états consolidés du résultat global.

Instruments financiers (suite)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur se définit comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est établie pour chaque instrument financier, qui peut représenter un élément autonome d'actif ou de passif, par exemple une action ou une obligation, ou un groupe d'actifs et de passifs, par exemple une participation dans une filiale ou une entreprise associée. Lors de sa comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Subséquemment, la juste valeur d'un instrument financier est classée en fonction de la hiérarchie de la juste valeur, décrite à la note 6.

La CDPQ utilise des techniques d'évaluation appropriées selon les caractéristiques de l'instrument financier, la disponibilité des données d'entrée et les hypothèses que prendraient en compte les intervenants du marché, tout en maximisant l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et en minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables. Les techniques d'évaluation sont appliquées de façon constante. Les informations relatives à la juste valeur sont présentées à la note 6.

Trésorerie

La trésorerie représente les liquidités déposées auprès d'institutions financières reconnues et porte intérêt aux taux du marché.

Placements

Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe, les titres à revenu variable, les participations dans des filiales non consolidées ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les équivalents de trésorerie comprennent des valeurs à court terme et des titres achetés en vertu de conventions de revente. Ces titres répondent à la définition d'équivalents de trésorerie puisqu'ils sont utilisés à des fins de gestion de la trésorerie, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de variations de la juste valeur et leur échéance initiale est de trois mois et moins. Ces instruments financiers portent intérêt aux taux du marché.

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les créances d'entreprises et les obligations qui incluent des fonds d'obligations. Les achats et les ventes de titres à revenu fixe sont constatés à la date de transaction à l'exception des achats et des ventes des créances d'entreprises, qui sont constatés à la date de règlement.

Les titres à revenu variable comprennent les actions de sociétés cotées incluant des fonds négociés en bourse, de sociétés fermées qui incluent des fonds de placement, des fonds de placement privés et d'infrastructures, ainsi que des fonds de couverture. Les achats et les ventes d'actions, de fonds de couverture et de fonds de placement sont constatés à la date de transaction alors que les achats et les ventes de fonds de placement privés et d'infrastructures sont constatés à la date de règlement.

Les participations dans des filiales non consolidées représentent l'investissement de la CDPQ dans des entités contrôlées qui ne sont pas consolidées conformément à l'IFRS 10. L'investissement de la CDPQ dans ces entités peut être fait sous forme d'instruments de capitaux propres ou sous forme d'instruments d'emprunts.

Passifs relatifs aux placements

Les passifs relatifs aux placements comprennent les titres vendus en vertu de conventions de rachat, les titres vendus à découvert, les billets de trésorerie à payer, les emprunts à payer, les billets à terme à payer ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les titres vendus à découvert représentent les engagements de la CDPQ d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions. La CDPQ peut vendre à découvert des actions ainsi que des obligations.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la CDPQ effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins discrétionnaires ou de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés à la rubrique « Placements » aux états consolidés de la situation financière, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés à la rubrique « Passifs relatifs aux placements » aux états consolidés de la situation financière.

Opérations en voie de règlement

Les transactions effectuées avec des contreparties pour la vente ou l'achat de titres qui n'ont pas encore été réglées à la date de clôture sont comptabilisées respectivement aux rubriques « Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement » et « Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement » aux états consolidés de la situation financière.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

La CDPQ décomptabilise des actifs financiers lorsque tous les droits contractuels de ces actifs arrivent à échéance ou lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont été transférés et lorsqu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif financier de sorte qu'elle ne conserve pas le contrôle de cet actif. Lorsque la CDPQ considère qu'elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages lors du transfert d'un actif financier, celui-ci n'est pas décomptabilisé des états consolidés de la situation financière et, s'il y a lieu, un passif financier correspondant est comptabilisé. Les actifs financiers transférés, mais non décomptabilisés sont présentés à la note 13. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation s'y rattachant est éteinte, annulée ou échue.

Instruments financiers (suite)

Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La CDPQ conclut des opérations d'achat et de vente de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, qu'elle s'engage à revendre ou à racheter auprès de la contrepartie à une date ultérieure.

Les titres achetés ne sont pas comptabilisés aux états consolidés de la situation financière puisque la contrepartie conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les montants déboursés sous forme de trésorerie sont décomptabilisés et un actif correspondant est comptabilisé dans les placements sous la catégorie « Titres achetés en vertu de conventions de revente ».

Les titres vendus ne sont pas décomptabilisés des états consolidés de la situation financière puisque la CDPQ conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les montants reçus sous forme de trésorerie sont comptabilisés et un passif correspondant est comptabilisé dans les passifs relatifs aux placements sous la catégorie « Titres vendus en vertu de conventions de rachat ».

Prêts et emprunts de titres

La CDPQ conclut des opérations de prêts et d'emprunts de titres sur les placements en actions et en obligations. Ces opérations sont généralement garanties par des titres reçus des contreparties ou donnés par la CDPQ, respectivement. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et les titres empruntés ne sont pas comptabilisés aux états consolidés de la situation financière puisque la CDPQ ou la contrepartie conserve respectivement les risques et avantages liés à ces titres. Les revenus et les dépenses résultant des opérations de prêts et d'emprunts de titres sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Actif net attribuable aux déposants

L'actif net attribuable aux déposants se compose des dépôts à vue, des dépôts à terme, des distributions à verser aux déposants ainsi que des dépôts à participation.

Dépôts à vue et dépôts à terme

Les dépôts à vue portent intérêt à taux variable et sont remboursables à vue. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe ou à taux variable et sont remboursables à l'échéance. Les dépôts à vue et les dépôts à terme représentent des créances de la CDPQ à l'égard des déposants conformément au *Règlement sur les conditions et modalités des dépôts, fonds et portefeuilles de la Caisse de dépôt et placement du Québec* (Règlement).

Distributions à verser aux déposants

Conformément au Règlement, les distributions à verser aux déposants correspondent au revenu net ou à la perte nette provenant des portefeuilles spécialisés ainsi qu'aux gains nets ou aux pertes nettes réalisés à l'annulation d'unités de participation de portefeuilles spécialisés détenues par les fonds particuliers qui sont comptabilisés à la clôture de chaque mois et qui sont versés au compte de dépôts à vue des déposants au début du mois suivant. Les distributions peuvent également s'effectuer par l'émission d'unités de dépôts à participation de fonds particuliers.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation pour chacun des fonds particuliers. Chaque unité de participation confère à son détenteur une participation dans l'actif net du fonds particulier. La valeur de l'actif net par unité est établie en divisant l'actif net du fonds particulier par le nombre d'unités en circulation. Les déposants peuvent acheter ou annuler des unités de dépôts à participation à cette valeur au début de chaque mois. L'écart entre le produit d'annulation et la valeur comptable à l'émission est récupéré au compte de dépôts à vue du déposant. De plus, les unités de dépôts à participation confèrent à leur détenteur le droit de recevoir des distributions. Les unités de dépôts à participation sont des instruments financiers définis comme l'avoir des déposants conformément au Règlement et ces unités sont subordonnées à toutes les autres catégories de passifs financiers.

Revenu net

Revenus et dépenses de dividendes et d'intérêts

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque la CDPQ obtient le droit au dividende, généralement à compter de la date ex-dividende. Les distributions de fonds sont comptabilisées à titre de revenus à la date de règlement. Les dépenses de dividendes provenant des actions vendues à découvert sont comptabilisées lorsque les actionnaires obtiennent le droit au dividende. Les revenus et les dépenses de dividendes sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux coupon prescrit. Les revenus et les dépenses d'intérêts sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » aux états consolidés du résultat global.

Frais de gestion externe

Les frais de gestion externe représentent les sommes versées à des institutions financières externes, principalement des gestionnaires de fonds institutionnels de marchés boursiers internationaux, pour gérer les titres appartenant à la CDPQ. Les frais de gestion externe de base et les frais de gestion liés à la performance des gestionnaires externes sont comptabilisés respectivement aux rubriques « Dépenses de placement » et « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

Impôt sur le revenu

En vertu de la loi fédérale et des lois provinciales de l'impôt sur le revenu, la CDPQ est exonérée d'impôt au Canada. Dans certaines juridictions étrangères, les revenus de placement et les gains en capital peuvent être assujettis à l'impôt. Les retenues et les dépenses d'impôt sont présentées respectivement aux rubriques « Revenu net de placement » et « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent l'ensemble des frais engagés pour la gestion et l'administration des placements de la CDPQ et sont présentées distinctement aux états consolidés du résultat global.

Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur

Les gains et les pertes réalisés sur les placements et les passifs relatifs aux placements représentent la différence entre la valeur du règlement et la valeur à la comptabilisation initiale. Les gains et les pertes réalisés sur les instruments financiers dérivés représentent les paiements et les encaissements. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments financiers incluent les variations nettes de la juste valeur de l'exercice ainsi que le renversement des gains et des pertes non réalisés des exercices précédents qui ont été réalisés au cours de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition, à la vente ainsi qu'à l'émission d'un instrument financier sont présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global. Ces coûts sont composés de frais de commissions, de frais boursiers ainsi que d'honoraires professionnels et juridiques liés aux activités d'investissement et de financement.

Distributions aux déposants

Conformément au Règlement, les distributions aux déposants correspondent au revenu net ou à la perte nette de l'exercice provenant des portefeuilles spécialisés ainsi qu'aux gains nets ou aux pertes nettes réalisés à l'annulation d'unités de participation de portefeuilles spécialisés détenues par les fonds particuliers. Les distributions aux déposants sont comptabilisées à titre de charges financières et sont présentées distinctement aux états consolidés du résultat global.

3. NOUVELLES NORMES IFRS

Aucune norme publiée ou amendée mais non encore entrée en vigueur à la date des présents états financiers n'a d'incidence prévue sur les états financiers consolidés.

4. PLACEMENTS ET PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS

a) Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements. La répartition géographique est établie selon le pays de l'établissement principal de l'émetteur. La répartition géographique des participations dans des filiales non consolidées est établie selon le pays des investissements sous-jacents alors que celle des instruments financiers dérivés est établie selon la devise de règlement de l'instrument.

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Canada	Étrangers	Juste valeur	Canada	Étrangers	Juste valeur
Placements						
Équivalents de trésorerie						
Valeurs à court terme	200	-	200	27	-	27
Titres achetés en vertu de conventions de revente	1 189	-	1 189	101	-	101
Total des équivalents de trésorerie	1 389	-	1 389	128	-	128
Titres à revenu fixe						
Valeurs à court terme	395	39	434	64	74	138
Titres achetés en vertu de conventions de revente	4 557	1 026	5 583	12	3 524	3 536
Créances d'entreprises	979	1 380	2 359	742	1 273	2 015
Obligations						
Gouvernements	41 917	19 411	61 328	41 969	22 042	64 011
Sociétés d'État et autres administrations publiques	6 604	591	7 195	6 425	574	6 999
Secteur corporatif	11 826	7 104	18 930	11 970	6 094	18 064
Fonds d'obligations	-	1 401	1 401	-	1 603	1 603
Total des titres à revenu fixe	66 278	30 952	97 230	61 182	35 184	96 366
Titres à revenu variable						
Actions						
Sociétés cotées	30 746	88 623	119 369	30 322	86 863	117 185
Sociétés fermées	3 305	20 127	23 432	3 317	16 001	19 318
Fonds de couverture	-	428	428	-	1 321	1 321
Total des titres à revenu variable	34 051	109 178	143 229	33 639	104 185	137 824
Participations dans des filiales non consolidées						
Placements de biens immobiliers	13 380	31 780	45 160	17 975	31 019	48 994
Placements de dettes immobilières	15 261	2 232	17 493	14 290	1 197	15 487
Placements privés ¹	7 680	32 819	40 499	4 872	27 045	31 917
Placements d'infrastructures ¹	5 417	20 164	25 581	3 737	19 167	22 904
Placements de titres à revenu fixe	4 902	19 234	24 136	4 809	14 592	19 401
Placements de fonds de couverture	-	3 886	3 886	77	4 345	4 422
Placements de marchés boursiers	2 869	1 614	4 483	1 039	2 230	3 269
Total des participations dans des filiales non consolidées	49 509	111 729	161 238	46 799	99 595	146 394
Instruments financiers dérivés (note 5)	1	2 891	2 892	10	1 745	1 755
Total des placements	151 228	254 750	405 978	141 758	240 709	382 467

¹ En raison d'un changement dans la méthodologie de répartition géographique des investissements sous-jacents, des montants de 927 M\$ et de 63 M\$ ont été reclassés de 'Étrangers' vers 'Canada' pour les participations dans des filiales non consolidées de placements privés et d'infrastructures respectivement au 31 décembre 2019.

Actions des marchés en croissance

La CDPQ possède la qualification d'Investisseur Institutionnel Étranger Qualifié et a obtenu un quota d'investissement afin d'accéder aux marchés de capitaux chinois. Bien que la CDPQ ait une stratégie d'investissement à long terme, des conditions doivent être satisfaites auprès des autorités réglementaires dans l'éventualité d'un rapatriement du capital investi. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des titres investis en Chine s'élève à 3 425 M\$ (2 187 M\$ au 31 décembre 2019).

b) Passifs relatifs aux placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des passifs relatifs aux placements. La répartition géographique des passifs financiers non dérivés est établie selon le pays de l'établissement principal de l'émetteur alors que celle des instruments financiers dérivés est établie selon la devise de règlement de l'instrument.

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Canada	Étrangers	Juste valeur	Canada	Étrangers	Juste valeur
Passifs relatifs aux placements						
Passifs financiers non dérivés						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	11 261	3 455	14 716	15 131	8 396	23 527
Titres vendus à découvert						
Actions	103	26	129	104	15	119
Obligations	1 610	1 022	2 632	172	3 496	3 668
Billets de trésorerie à payer	5 983	-	5 983	8 794	-	8 794
Emprunts à payer	514	428	942	149	219	368
Billets à terme à payer	16 113	-	16 113	12 332	-	12 332
Total des passifs financiers non dérivés	35 584	4 931	40 515	36 682	12 126	48 808
Instruments financiers dérivés (note 5)	3	1 588	1 591	27	995	1 022
Total des passifs relatifs aux placements	35 587	6 519	42 106	36 709	13 121	49 830

5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, qui ne requièrent aucun ou très peu d'investissement initial et qui sont réglés à une date future. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier) ou une marchandise (métal précieux, denrée ou pétrole). Certains instruments financiers dérivés sont réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation. La CDPQ a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après.

Les contrats à terme sont des engagements d'achat ou de vente d'un élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente. Les contrats à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur un marché hors cote. Les contrats à terme normalisés ont des modalités fixées par un marché réglementé.

Les options sont des contrats négociés sur des marchés hors cote ou des marchés réglementés, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un sous-jacent, d'un indice ou d'une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date ultérieure déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Les trocs sont des dérivés négociés sur des marchés hors cote par lesquels deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence, des dates de versement et une durée.

Les bons de souscription sont des contrats négociés sur des marchés hors cote ou des marchés réglementés, permettant l'achat d'un élément sous-jacent à un prix établi par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente.

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur ainsi que le montant nominal de référence des instruments financiers dérivés détenus par la CDPQ :

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés réglementés						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-	-	56 619	-	-	69 325
Dérivés sur actions						
Contrats à terme normalisés	-	-	23 823	-	-	19 204
Bons de souscription	1	-	53	6	-	51
Dérivés de produits de base						
Contrats à terme normalisés	-	-	844	2	3	777
Total des marchés réglementés	1	-	81 339	8	3	89 357
Marchés hors cote						
Dérivés de taux d'intérêt						
Troc	250	-	2 128	177	-	5 974
Troc réglés sur une chambre de compensation	-	-	46 698	-	-	80 525
Contrats à terme de gré à gré	-	-	-	10	10	1 459
Options	31	32	18 191	174	214	41 329
Dérivés de change						
Troc	141	130	8 768	62	53	5 492
Contrats à terme de gré à gré	1 868	879	97 149	894	413	80 848
Options	48	151	25 707	151	36	24 191
Dérivés de défaillance de crédit						
Troc réglés sur une chambre de compensation	-	-	45 485	-	-	31 043
Options	12	-	6 406	3	-	4 742
Dérivés sur actions						
Troc	156	166	8 127	112	144	9 697
Contrats à terme de gré à gré	160	-	1 091	-	-	-
Options	225	212	21 333	164	149	22 918
Dérivés de produits de base						
Options	-	21	1 867	-	-	-
Total des marchés hors cote	2 891	1 591	282 950	1 747	1 019	308 218
Total des instruments financiers dérivés	2 892	1 591	364 289	1 755	1 022	397 575

6. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

a) Politique, directive, protocoles et procédures entourant l'évaluation de la juste valeur

Les procédures d'évaluation de la CDPQ sont encadrées par la *Politique d'évaluation des investissements* qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique globale est ensuite appuyée par la directive d'évaluation des investissements privés et les protocoles d'évaluation qui prévoient le processus et la méthodologie d'évaluation pour chaque type d'investissement à la CDPQ. La politique et la directive dictent également la gouvernance encadrant le processus d'évaluation et de reddition de comptes. La mise en application de la politique est la responsabilité du comité d'évaluation qui relève du comité de direction, appuyé par une équipe d'évaluation. Le comité d'évaluation approuve la conformité avec la politique et les justes valeurs chaque semestre. Par la suite, le comité d'évaluation recommande les justes valeurs au comité de vérification. Pour les évaluations des investissements privés, constitués des placements privés et d'infrastructures ainsi que de financement spécialisé, la politique prévoit, sur une période de trois ans, une revue externe de la quasi-totalité de la juste valeur de ces investissements. Une revue externe inclut entre autres une évaluation par des évaluateurs indépendants, une observation de transactions comparables sur le marché ou une évaluation d'un partenaire.

La politique comprend également les directives à suivre en matière d'utilisation des prix de sources externes tels que les cotes de courtiers et les valeurs de l'actif net fournies par les commandités ou les administrateurs externes des fonds.

Lorsque la juste valeur est établie par des évaluateurs externes ou par des tiers, le comité d'évaluation, supporté par l'équipe d'évaluation, s'assure des compétences, de l'expérience et de l'indépendance de ces derniers. Par ailleurs, il revoit les techniques d'évaluation, les données d'entrée importantes utilisées aux fins du calcul de la juste valeur ainsi que les résultats et les conclusions afin de s'assurer de la conformité aux normes d'évaluation reconnues.

De plus, afin de s'assurer du caractère raisonnable de la juste valeur établie, la CDPQ procède à des tests de contrôle *a posteriori*, à une comparaison entre la juste valeur établie et les valeurs de transactions comparables incluant les valeurs de sociétés cotées comparables, et a recours à des évaluateurs externes.

b) Techniques d'évaluation de la juste valeur

Les descriptions suivantes présentent les principales techniques d'évaluation des instruments financiers de la CDPQ :

Valeurs à court terme, titres achetés en vertu de conventions de revente, titres vendus en vertu de conventions de rachat, emprunts à payer et billets à payer

La juste valeur de ces actifs et passifs financiers est établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux monétaires qui s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Créances d'entreprises

La juste valeur des créances d'entreprises est établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux monétaires qui s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la CDPQ a revu sa méthodologie de calcul des écarts de crédit en diminuant l'impact de certaines données d'entrée observables afin de refléter davantage les valorisations dans le marché de la dette privée. La CDPQ peut aussi avoir recours à des prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires.

Obligations

La juste valeur des obligations est établie selon les prix publiés sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires. La juste valeur des obligations pour lesquelles il n'existe pas de prix publiés est établie soit à l'aide d'une technique d'actualisation des flux monétaires ou selon des cotes de courtiers. L'évaluation selon l'actualisation des flux monétaires s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Actions

Sociétés cotées

La juste valeur des actions de sociétés cotées incluant des fonds négociés en bourse est établie en fonction des prix de fermeture observés sur les principales Bourses, lesquelles représentent le marché actif.

La juste valeur d'une participation dans une filiale ou une entreprise associée dont les titres sont cotés est établie selon une technique d'évaluation d'entreprise qui repose sur des données d'entrée observables et non observables.

Sociétés fermées

La juste valeur des actions de sociétés fermées de placements privés est établie principalement selon la méthode de marché, qui comprend les techniques des multiples de sociétés comparables et des multiples de transactions comparables. La CDPQ détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et sélectionne un multiple approprié pour chacune des sociétés comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et d'autres multiples.

La juste valeur des actions de sociétés fermées de placements d'infrastructures est établie principalement selon une actualisation des flux monétaires et corroborée par la méthode de marché. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que les flux monétaires futurs.

La CDPQ peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes comparables effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements privés et d'infrastructures.

Techniques d'évaluation de la juste valeur (suite)

Fonds

La juste valeur des fonds d'obligations, des fonds de couverture, des fonds de placement et des fonds de placement privés et d'infrastructures est établie selon l'actif net fourni par l'administrateur ou par le commandité, à moins qu'il existe une indication qu'elle soit différente de la valeur de l'actif net fournie. La CDPQ s'assure que les techniques d'évaluation utilisées par l'administrateur ou le commandité du fonds pour établir la juste valeur de l'actif net sont conformes aux IFRS. De plus, la juste valeur de l'actif net est ajustée pour tenir compte de certains facteurs tels que les acquisitions et dispositions d'unités de fonds effectuées entre la date des derniers états financiers fournis par le fonds et la date d'évaluation, la cote boursière des sous-jacents lorsqu'il y a présence de titres de sociétés cotées ou l'existence d'indications autres faisant appel au jugement.

Participations dans des filiales non consolidées

La juste valeur des participations dans les différentes filiales non consolidées de la CDPQ est établie selon une technique d'évaluation d'entreprise.

Placements de biens immobiliers

La juste valeur résultant de l'évaluation d'une entreprise est établie selon une méthode couramment utilisée, soit la méthode de multiples de sociétés comparables qui s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que le multiple du cours-valeur aux livres. Cette valeur est établie annuellement par une firme externe indépendante. La valeur d'entreprise reflète, entre autres, la juste valeur des actifs et des passifs détenus directement par ces filiales, qui incluent les immeubles de placement, les autres placements immobiliers qui comprennent principalement des fonds immobiliers et des participations dans des sociétés, les passifs associés aux immeubles de placement ainsi que la juste valeur découlant de la qualité du portefeuille et de la gestion intégrée de la plateforme de ces filiales.

La juste valeur des immeubles de placement, évaluée selon leur utilisation optimale, est établie et certifiée semi-annuellement par des évaluateurs immobiliers agréés externes, reconnus et indépendants. Les évaluations sont réalisées en conformité avec les normes d'évaluation en vigueur dans chaque marché. La CDPQ sélectionne la juste valeur qu'elle juge la plus représentative à l'intérieur des fourchettes fournies par les évaluateurs externes. Les techniques d'évaluation utilisées reposent principalement sur deux méthodologies reconnues, soit l'actualisation des flux monétaires et la capitalisation des revenus. Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables telles que les conditions liées aux baux, les frais d'exploitation, la valeur résiduelle ainsi que les taux de rendement, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. Les valeurs observées lors de transactions comparables servent à déterminer l'intervalle de juste valeur représentatif et permettent de supporter la juste valeur établie. Certains des rapports d'évaluation externe au 31 décembre 2020 contiennent une clause d'incertitude significative de l'évaluation selon les normes internationales d'évaluation en raison de la perturbation du marché causée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une réduction des preuves transactionnelles et des rendements du marché. Cette clause n'invalide pas l'évaluation mais implique qu'il y a beaucoup plus d'incertitude que dans des conditions normales de marché.

La juste valeur des autres placements immobiliers est établie en fonction des caractéristiques propres à ces actifs dont la valeur est établie selon l'actif net, qui peut être fourni par un administrateur ou disponible dans un état financier publié. La valeur de l'actif net est ajustée pour tenir compte des facteurs externes ou lorsqu'il existe des indications autres faisant appel au jugement.

La juste valeur des passifs financiers associés aux immeubles de placement est établie selon l'actualisation des flux monétaires. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Placements de dettes immobilières

La juste valeur des participations dans des filiales de dettes immobilières est établie selon une technique d'évaluation d'entreprise. La valeur d'entreprise reflète la juste valeur des actifs détenus directement par ces filiales qui comprennent principalement des prêts hypothécaires commerciaux. La juste valeur des prêts hypothécaires commerciaux est établie selon une actualisation des flux monétaires qui sont divisés en catégories de risques, selon le ratio prêt-valeur, pour lesquelles un taux d'actualisation approprié est déterminé. Les évaluations des prêts hypothécaires commerciaux sont revues annuellement par une firme externe indépendante.

Placements privés, d'infrastructures, de titres à revenu fixe, de fonds de couverture et de marchés boursiers

La valeur d'entreprise reflète la juste valeur des actifs détenus directement par ces filiales, qui inclut des obligations, des créances d'entreprises, des actions de sociétés fermées et de sociétés cotées ainsi que des fonds dont les techniques d'évaluation ont été décrites précédemment.

La CDPQ peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de ces actifs financiers.

Titres vendus à découvert

La juste valeur des obligations et des actions vendues à découvert est établie à l'aide de la juste valeur du titre qui est vendu à découvert. Les techniques d'évaluation de ces titres ont été décrites précédemment.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie selon le type d'instrument. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés et sur les marchés hors cote qui sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation est établie respectivement selon les prix des principales Bourses représentant le marché actif et selon les prix des chambres de compensation. Pour les autres instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, la juste valeur de ces instruments est établie par des techniques d'évaluation reconnues et couramment employées telles que l'actualisation des flux monétaires ou d'autres modèles financiers. Ces techniques nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrée observables et non observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation ainsi que les courbes de taux de change, les prix des sous-jacents et la volatilité.

Techniques d'évaluation de la juste valeur (suite)

Actif net attribuable aux déposants

Dépôts à vue

La juste valeur des dépôts à vue est établie selon leur valeur nominale étant donné qu'ils sont remboursables en tout temps au gré de l'émetteur sans pénalité.

Dépôts à terme et distributions à verser aux déposants

La juste valeur des dépôts à terme et des distributions à verser aux déposants est établie à l'aide d'une actualisation des flux monétaires. Cette technique d'évaluation s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Dépôts à participation

La juste valeur des dépôts à participation des déposants découle de l'évaluation de tous les actifs et les passifs financiers détenus par la CDPQ.

c) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers à la JVBRN de la CDPQ sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Hierarchie de la juste valeur (suite)

Le classement entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument financier et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

La détermination des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers est effectuée à la date de clôture de l'exercice et est influencée par les conditions de marché qui prévalent à cette date. Conséquemment, le classement selon chaque niveau peut varier significativement d'un exercice à un autre.

Les tableaux suivants présentent la répartition de la juste valeur des instruments financiers entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur :

	31 décembre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 116	-	3 116
Avances à des déposants	-	281	-	281
Revenus de placement courus et à recevoir	-	1 109	-	1 109
Placements				
Équivalents de trésorerie	-	1 389	-	1 389
Valeurs à court terme	-	434	-	434
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	5 583	-	5 583
Créances d'entreprises	-	-	2 359	2 359
Obligations	63 825	24 804	225	88 854
Actions				
Sociétés cotées	118 759	610	-	119 369
Sociétés fermées	-	6 715	16 717	23 432
Fonds de couverture	-	395	33	428
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	-	9 755	35 405	45 160
Placements de dettes immobilières	-	13 768	3 725	17 493
Placements privés	-	-	40 499	40 499
Placements d'infrastructures	-	-	25 581	25 581
Placements de titres à revenu fixe	-	5 122	19 014	24 136
Placements de fonds de couverture	-	3 886	-	3 886
Placements de marchés boursiers	-	2 869	1 614	4 483
Instruments financiers dérivés	1	2 891	-	2 892
	182 585	82 727	145 172	410 484
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	3 290	-	3 290
Autres passifs financiers	-	1 205	-	1 205
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	14 716	-	14 716
Titres vendus à découvert	2 761	-	-	2 761
Billets de trésorerie à payer	-	5 983	-	5 983
Emprunts à payer	-	942	-	942
Billets à terme à payer	-	16 113	-	16 113
Instruments financiers dérivés	-	1 591	-	1 591
	2 761	43 840	-	46 601
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	-	4 042	-	4 042
Dépôts à terme	-	7	-	7
Distributions à verser aux déposants	-	2 653	-	2 653
Dépôts à participation	-	358 790	-	358 790
	-	365 492	-	365 492

Hierarchie de la juste valeur (suite)

31 décembre 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	-	6 223	-	6 223
Avances à des déposants	-	960	-	960
Revenus de placement courus et à recevoir	-	1 391	-	1 391
Placements				
Équivalents de trésorerie	-	128	-	128
Valeurs à court terme	-	138	-	138
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	3 536	-	3 536
Créances d'entreprises	-	-	2 015	2 015
Obligations	63 550	26 409	718	90 677
Actions				
Sociétés cotées	115 487	616	1 082	117 185
Sociétés fermées	-	2 722	16 596	19 318
Fonds de couverture	-	1 078	243	1 321
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	-	9 304	39 690	48 994
Placements de dettes immobilières	-	12 386	3 101	15 487
Placements privés	-	-	31 917	31 917
Placements d'infrastructures	-	-	22 904	22 904
Placements de titres à revenu fixe	-	3 273	16 128	19 401
Placements de fonds de couverture	-	4 422	-	4 422
Placements de marchés boursiers	-	1 039	2 230	3 269
Instruments financiers dérivés	8	1 747	-	1 755
	179 045	75 372	136 624	391 041
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	1 537	-	1 537
Autres passifs financiers	-	1 143	-	1 143
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	23 527	-	23 527
Titres vendus à découvert	1 167	2 614	6	3 787
Billets de trésorerie à payer	-	8 794	-	8 794
Emprunts à payer	-	368	-	368
Billets à terme à payer	-	12 332	-	12 332
Instruments financiers dérivés	3	1 007	12	1 022
	1 170	51 322	18	52 510
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	-	406	-	406
Dépôts à terme	-	6	-	6
Distributions à verser aux déposants	-	2 961	-	2 961
Dépôts à participation	-	336 736	-	336 736
	-	340 109	-	340 109

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur

Au 31 décembre 2020, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 989 M\$ ont été transférés depuis le niveau 1 vers le niveau 2 ainsi que 771 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 1. De plus, en raison de la perte d'influence notable dans une entreprise associée dont les titres sont cotés, des instruments financiers d'une valeur de 916 M\$ ont été transférés depuis le niveau 3 vers le niveau 1.

Au 31 décembre 2019, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 1 398 M\$ ont été transférés depuis le niveau 1 vers le niveau 2, 949 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 1, 4 747 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 3 ainsi que 528 M\$ depuis le niveau 3 vers le niveau 2.

d) Niveau 3 : Rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture

Pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie, les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture aux 31 décembre 2020 et 2019 se détaillent comme suit :

	2020							Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice ^{2 et 3}
	Solde d'ouverture (actifs / (passifs))	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ²	Achats	Ventes	Règlements	Transferts	Solde de clôture (actifs / (passifs))	
Créances d'entreprises	2 015	174	284	-	(114)	-	2 359	73
Obligations	718	(8)	479	(957)	(7)	-	225	(1)
Actions	17 921	(72)	1 338	(1 521)	-	(916)	16 750	74
Participation dans des filiales non consolidées	115 970	(1 511)	14 279	(2 900)	-	-	125 838	(1 205)
Instruments financiers dérivés ¹	(12)	(1)	-	-	13	-	-	-
Titres vendus à découvert	(6)	6	-	-	-	-	-	-

	2019							Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice ^{2 et 3}
	Solde d'ouverture (actifs / (passifs))	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ²	Achats	Ventes	Règlements	Transferts	Solde de clôture (actifs / (passifs))	
Créances d'entreprises	2 073	13	454	(227)	(298)	-	2 015	24
Obligations	722	37	113	(106)	(11)	(37)	718	48
Actions	16 260	656	3 043	(1 711)	-	(327)	17 921	1 117
Participation dans des filiales non consolidées	97 473	(649)	18 976	(4 413)	-	4 583	115 970	342
Instruments financiers dérivés ¹	(20)	(2)	-	-	10	-	(12)	(2)
Titres vendus à découvert	(8)	2	-	-	-	-	(6)	-

¹ Les actifs et les passifs relatifs aux instruments financiers dérivés sont présentés au net.

² Présentés à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » aux états consolidés du résultat global.

³ Comprennent la variation de la juste valeur résultant de l'évaluation des instruments financiers libellés en devise d'origine, et excluent les montants de gains (pertes) résultant de la conversion des instruments financiers libellés en devises. En raison d'un changement de présentation, une perte non réalisée de change de 1 513 M\$ a été retirée de la rubrique « Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice » pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, considérant que ce montant est déjà inclus à la rubrique « Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ». Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur les résultats net et global attribuables aux déposants.

e) Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses alternatives raisonnables

Dans certains cas, les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation reposent sur des données d'entrée non observables ou sur des données d'entrée observables ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué. Bien que la CDPQ juge que ses évaluations de la juste valeur sont appropriées, le recours à des hypothèses alternatives raisonnablement possibles pourrait se traduire par des justes valeurs différentes. Pour une date de mesure donnée, il est possible que d'autres intervenants du marché puissent évaluer un même instrument financier à une juste valeur différente. Pourtant, les techniques d'évaluation et les données d'entrée employées par ces intervenants du marché pourraient tout de même satisfaire à la définition de la juste valeur. Le fait que différentes évaluations de la juste valeur existent reflète le jugement, les estimations et les hypothèses appliquées ainsi que l'incertitude relative à la mesure de la juste valeur de ces instruments financiers.

Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses alternatives raisonnables (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations quantitatives concernant les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité à la note 6f ainsi que ceux qui sont exclus de cette analyse :

				31 décembre 2020	
	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue (moyenne pondérée)	
Inclus dans l'analyse de sensibilité					
Créances d'entreprises	2 303	Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,6 % à 3,4 % (1,9 %)	
			Taux d'actualisation	5,5 % à 11,0 % (8,1 %)	
Actions					
Placements privés	4 953	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	7,8 à 16,0 (11,8)	
Placements d'infrastructures	5 145	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,5 % à 13,3 % (9,9 %)	
Participations dans des filiales non consolidées					
Placements de biens immobiliers	35 405	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	4,1 % à 13,8 % (6,5 %)	
			Écarts de crédit	0,0 % à 6,8 % (2,0 %)	
			Capitalisation des revenus	Taux de capitalisation	2,1 % à 10,7 % (5,3 %)
			Actif net immobilier	Taux d'escompte	0,0 % à 14,4 % (4,0 %)
Placements privés	12 471	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	6,3 à 15,6 (11,9)	
Placements d'infrastructures	19 027	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,0 % à 14,0 % (9,1 %)	
Placements de titres à revenu fixe	14 066	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	7,0 %	
			Écarts de crédit	1,1 % à 8,8 % (4,5 %)	
	93 370				
Exclus de l'analyse de sensibilité					
Instruments financiers ¹	51 802	Transactions récentes ² Cotes de courtiers ³ Actif net ³	s.o. s.o. s.o.	s.o. s.o. s.o.	
Instruments financiers nets classés au niveau 3	145 172				

s.o. : sans objet

¹ La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des actions et des participations dans des filiales non consolidées.

² Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

³ Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers ou selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

Niveau 3 : Évaluation de la juste valeur selon des hypothèses alternatives raisonnables (suite)

31 décembre 2019

	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue (moyenne pondérée)
Inclus dans l'analyse de sensibilité				
Créances d'entreprises	1 713	Actualisation des flux monétaires	Écarts de crédit	0,4 % à 2,4 % (1,5 %)
			Taux d'actualisation	6,0 % à 9,3 % (6,9 %)
Actions				
Placements privés	6 833	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	8,7 à 16,0 (11,7)
Placements d'infrastructures	5 311	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,0 % à 9,8 % (8,7 %)
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	39 690	Multiple de sociétés comparables	Multiples du cours-valeur aux livres	1,05
			Taux d'actualisation	4,0 % à 13,5 % (6,4 %)
			Écarts de crédit	0,0 % à 9,8 % (1,6 %)
			Taux de capitalisation	2,7 % à 10,5 % (5,3 %)
			Taux d'escompte	0,0 % à 8,0 % (2,3 %)
Placements privés	12 001	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	9,0 à 17,0 (12,4)
Placements d'infrastructures	16 983	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,0 % à 13,8 % (9,2 %)
Placements de titres à revenu fixe	9 894	Actualisation des flux monétaires	Taux d'actualisation	6,9 %
			Écarts de crédit	1,1 % à 8,5 % (3,6 %)
	92 425			
Exclus de l'analyse de sensibilité				
Instruments financiers ¹	44 181	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.
		Actif net ³	s.o.	s.o.
Instruments financiers nets classés au niveau 3	136 606			

s.o. : sans objet

¹ La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des actions, des participations dans des filiales non consolidées, des instruments financiers dérivés et des titres vendus à découvert.

² Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

³ Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers ou selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la CDPQ n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

f) Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses alternatives raisonnables liées aux principales données d'entrée non observables présentées aux tableaux précédents à la note 6e. La CDPQ a déterminé les hypothèses alternatives raisonnables selon son jugement et sa connaissance des marchés. Bien que la CDPQ ait tenu compte de toutes les informations disponibles pour fournir sa meilleure estimation de l'ampleur de l'incidence potentielle de la pandémie de COVID-19 sur ces instruments financiers, les fourchettes indiquées ci-dessous sont fondées sur des hypothèses alternatives qui sont assujetties à des changements importants et pourraient ainsi être plus importantes que celles présentées ci-dessous.

Le tableau suivant présente l'augmentation et la diminution de la juste valeur découlant de ces hypothèses alternatives pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Sensibilité de la juste valeur	6 324	(6 099)	6 263	(5 609)

Au 31 décembre 2020, l'analyse de sensibilité de la juste valeur présentée ci-haut comprend une augmentation de la juste valeur de 2 551 M\$ (2 754 M\$ au 31 décembre 2019) et une diminution de la juste valeur de 2 325 M\$ (2 392 M\$ au 31 décembre 2019) attribuables aux placements de biens immobiliers.

Il existe une corrélation entre les données d'entrée non observables et l'établissement de la juste valeur. Ainsi, une augmentation (diminution) des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des taux de capitalisation et des taux d'escompte entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur. De plus, une augmentation (diminution) des multiples du BAIIA et des multiples du cours-valeur aux livres entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables.

7. COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier doivent être compensés aux états consolidés de la situation financière lorsque la CDPQ a un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation et qu'elle a l'intention de procéder à un règlement au net ou de réaliser l'actif financier et le passif financier simultanément avec la contrepartie. Le droit juridiquement exécutoire de compenser est effectif lorsque ce droit est exerçable dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les montants à recevoir et à payer relatifs à des opérations en voie de règlement, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés qui sont négociés sur les marchés hors cote conformément aux accords de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) font l'objet d'accords généraux de compensation qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états consolidés de la situation financière, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les titres achetés en vertu de conventions de revente et les titres vendus en vertu de conventions de rachat réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation satisfont aux critères de compensation. Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés ainsi que ceux réglés sur des chambres de compensation par l'intermédiaire de courtiers satisfont également aux critères de compensation.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs et les passifs financiers compensés et non compensés aux états consolidés de la situation financière faisant l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires :

	31 décembre 2020					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ¹	Montants faisant l'objet d'accords généraux de compensation	Montants de garanties reçues/données ²	Montants nets
Actifs financiers						
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	3 116	-	3 116	(1 164)	-	1 952
Titres achetés en vertu de conventions de revente ³	16 119	(9 346)	6 773	(5 471)	(1 302)	-
Instruments financiers dérivés ³	2 903	-	2 903	(1 308)	(1 003)	592
	22 138	(9 346)	12 792	(7 943)	(2 305)	2 544
Passifs financiers						
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	3 290	-	3 290	(1 164)	-	2 126
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ³	24 072	(9 346)	14 726	(5 471)	(9 255)	-
Instruments financiers dérivés ³	1 596	-	1 596	(1 308)	(176)	112
	28 958	(9 346)	19 612	(7 943)	(9 431)	2 238

¹ Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ou aux notes 4a et 4b.

² Les garanties financières reçues et données présentées ci-dessus ne peuvent pas inclure un montant net par contrepartie inférieur à zéro. Les montants totaux des garanties financières reçues ou données sont présentés aux notes 13 et 14.

³ Les montants à cette rubrique incluent des montants à recevoir et à payer présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement courus et à recevoir » et « Autres passifs financiers ».

Compensation d'actifs et de passifs financiers (suite)

31 décembre 2019

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ¹	Montants faisant l'objet d'accords généraux de compensation	Montants de garanties reçues/données ²	Montants nets
Actifs financiers						
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	6 223	-	6 223	(602)	-	5 621
Titres achetés en vertu de conventions de revente ³	8 502	(4 865)	3 637	(3 622)	(13)	2
Instruments financiers dérivés ³	1 777	(5)	1 772	(930)	(475)	367
	16 502	(4 870)	11 632	(5 154)	(488)	5 990
Passifs financiers						
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	1 537	-	1 537	(602)	-	935
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ³	28 414	(4 865)	23 549	(3 622)	(19 866)	61
Instruments financiers dérivés ³	1 062	(5)	1 057	(930)	(108)	19
	31 013	(4 870)	26 143	(5 154)	(19 974)	1 015

¹ Montants nets présentés aux états consolidés de la situation financière ou aux notes 4a et 4b.

² Les garanties financières reçues et données présentées ci-dessus ne peuvent pas inclure un montant net par contrepartie inférieur à zéro. Les montants totaux des garanties financières reçues ou données sont présentés aux notes 13 et 14.

³ Les montants à cette rubrique incluent des montants à recevoir et à payer présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement courus et à recevoir » et « Autres passifs financiers ».

8. RÉSULTAT DE PLACEMENT AVANT DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente le revenu net de placement, les gains (pertes) nets des instruments financiers à la JVBRN ainsi que les charges d'exploitation :

	2020			2019		
	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total	Revenu net de placement	Gains (pertes) nets	Total
Activités de gestion de trésorerie	14	2	16	40	(7)	33
Activités provenant des placements						
Valeurs à court terme	-	2	2	1	(7)	(6)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	58	106	164	100	(204)	(104)
Créances d'entreprises	105	174	279	95	13	108
Obligations	2 438	5 024	7 462	2 658	3 555	6 213
Actions	3 573	10 454	14 027	4 273	18 336	22 609
Participations dans des filiales non consolidées	3 352	(406)	2 946	3 661	(620)	3 041
Instruments financiers dérivés nets	-	2 052	2 052	-	699	699
Autres	8	(28)	(20)	10	(61)	(51)
	9 548	17 380	26 928	10 838	21 704	32 542
Activités provenant des passifs relatifs aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(154)	(492)	(646)	(372)	328	(44)
Titres vendus à découvert	(36)	(340)	(376)	(58)	(296)	(354)
Activités de financement						
Billets de trésorerie à payer	-	(6)	(6)	-	164	164
Emprunts à payer	(2)	(23)	(25)	(5)	7	2
Billets à terme à payer	(387)	236	(151)	(441)	249	(192)
Autres						
Frais de gestion externe	(74)	(74)	(148)	(69)	(58)	(127)
Coûts de transaction	-	(216)	(216)	-	(215)	(215)
	(653)	(915)	(1 568)	(945)	179	(766)
	8 895	16 465	25 360	9 893	21 883	31 776
Charges d'exploitation (note 9)			(609)			(630)
Résultat de placement avant distributions aux déposants			24 751			31 146

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les charges d'exploitation :

	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	391	405
Services informatiques et professionnels	68	68
Entretien, matériel et amortissement	64	57
Services de données et abonnements	29	24
Loyers	19	19
Autres charges	19	38
	590	611
Frais de garde de valeurs	19	19
	609	630

10. INFORMATION SECTORIELLE

La CDPQ propose à ses déposants de répartir leurs fonds dans des portefeuilles spécialisés qui regroupent des titres de même type. Ces portefeuilles constituent des secteurs opérationnels qui ont été regroupés en trois secteurs distincts selon leur approche de gestion, leurs caractéristiques économiques et leurs objectifs de rendement :

- Revenu fixe : le secteur a comme objectif de réduire le niveau de risque global du portefeuille de la CDPQ et d'effectuer l'appariement entre l'actif et le passif des déposants tout en constituant une source importante de liquidité. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Taux, Crédit, Valeurs à court terme, Obligations à long terme et Obligations à rendement réel.
- Actifs réels : le secteur a comme objectif d'exposer la CDPQ à des marchés dont les revenus de placement sont indexés à l'inflation et d'assurer la couverture partielle du risque d'inflation associé au passif de plusieurs déposants. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Immeubles et Infrastructures.
- Actions : le secteur a comme objectif d'augmenter le rendement espéré des déposants à long terme. Ce secteur est composé des portefeuilles spécialisés Marchés boursiers et Placements privés.

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif net attribuable aux déposants selon chaque secteur de la CDPQ :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Revenu fixe	110 237	102 890
Actifs réels	67 176	67 481
Actions	182 257	167 117
Autres ¹	5 822	2 621
Actif net attribuable aux déposants	365 492	340 109

Le tableau suivant présente la répartition du résultat de placement avant distributions aux déposants selon chaque secteur de la CDPQ :

	2020	2019
Revenu fixe	8 742	8 165
Actifs réels	(4 951)	560
Actions	20 049	22 169
Autres ¹	911	252
Résultat de placement avant distributions aux déposants	24 751	31 146

¹ Le poste Autres comprend les portefeuilles spécialisés Stratégies actives de superposition (dissous le 1^{er} janvier 2020) et Répartition de l'actif, les activités de trésorerie et les activités personnalisées des fonds particuliers, qui constituent la détention directe d'instruments financiers dérivés par les fonds particuliers destinés à la gestion personnalisée de l'exposition désirée par chacun des déposants.

11. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Politiques, directives et procédures de la gestion des risques liés aux activités d'investissement

La CDPQ est responsable de gérer les sommes déposées en conformité avec les ententes de service et les politiques de placement des déposants, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés ainsi que la politique de gestion intégrée des risques. Pour ce faire, la CDPQ a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer la gestion des risques liés à l'ensemble de ses activités.

La politique de gestion intégrée des risques est adoptée par le conseil d'administration de la CDPQ. Cette politique a pour objet de promouvoir une culture et des pratiques rigoureuses de gestion des risques qui favorisent la réalisation de la mission de la CDPQ envers ses déposants. La politique de gestion intégrée des risques définit les risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie liés aux instruments financiers dérivés et de liquidité de financement.

Plus particulièrement, cette politique vise à :

- Établir les principes directeurs guidant le cadre de gestion intégrée des risques de la CDPQ et à promouvoir une saine culture de gestion des risques à tous les paliers de l'organisation;
- Énoncer le modèle de gestion des risques et la structure de gouvernance;
- Définir les rôles et responsabilités des intervenants;
- Établir l'encadrement des principaux risques auxquels la CDPQ est exposée.

La gouvernance et la gestion des risques à la CDPQ sont fondées sur les douze principes directeurs suivants :

- Un cadre de tolérance au risque;
- Les rôles du conseil d'administration et de la haute direction;
- Une approche client afin de répondre aux besoins de ses déposants;
- Une stratégie d'investissement à long terme;
- Une gestion des liquidités et du financement;
- Une connaissance approfondie des actifs et des marchés;
- Une indépendance des fonctions et la responsabilisation des différents intervenants;
- Une collaboration pour une gestion globale des risques;
- Une excellence opérationnelle;
- L'utilisation d'instruments financiers dérivés et la gestion du risque de contrepartie;
- Un encadrement pour les nouvelles activités d'investissement et les nouveaux instruments financiers;
- Un cadre d'investissement responsable.

Les paliers de contrôle ainsi que les responsables de la gouvernance de la gestion des risques sont les suivants :

1. Les groupes d'investissement sont les principaux responsables de la gestion des risques liés à leurs activités;
2. Des équipes indépendantes et des comités internes sont responsables d'appuyer les employés des groupes d'investissement et d'établir les mécanismes de contrôle appropriés;
3. Le conseil d'administration et ses comités s'assurent de l'adoption d'un cadre de gestion et le groupe d'Audit interne s'assure de l'exécution et du respect du cadre de gestion de risques établi.

Politiques, directives et procédures de la gestion des risques liés aux activités d'investissement (suite)

La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites de risque et des paliers d'autorisation qui s'appliquent à la CDPQ globalement ainsi que des limites applicables aux activités transversales. De plus, la CDPQ élabore et révisé périodiquement les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés qui visent l'encadrement du travail des gestionnaires des portefeuilles spécialisés. Une politique d'investissement distincte établit la stratégie, le type de gestion, les titres admissibles, les objectifs de rendement, l'indice de référence ainsi que les limites de risques et de concentration.

De plus, chaque groupe d'investissement doit adopter une stratégie d'investissement. La planification stratégique des investissements (PSI) vise à renforcer le processus décisionnel en visant une meilleure adéquation rendement-risque dans le choix des investissements. Elle établit les orientations futures, renforce les processus de collaboration et de partage de l'information requis pour faire des choix stratégiques en matière d'investissement et assure un meilleur arrimage entre les orientations et les stratégies. Le processus PSI s'effectue en continu et comprend les étapes suivantes, soit : 1) Diagnostic et orientations stratégiques; 2) Plans stratégiques; 3) Révision et approbation et 4) Exécution et reddition de comptes. Les plans d'investissement sont communiqués au comité de direction et présentés au comité Investissement-Risques (CIR) ainsi qu'au conseil d'administration pour approbation.

La CDPQ est exposée à divers risques financiers et l'information détaillée à l'égard de ces risques est présentée dans les sections suivantes.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base. La CDPQ utilise des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques de marché.

La CDPQ gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant aux risques tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte. Les risques de marché de la CDPQ sont gérés et calculés selon les facteurs pouvant influencer la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements.

Le risque de marché de la CDPQ est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel de la CDPQ, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la CDPQ pourrait dépasser dans 5 % des cas au cours de la prochaine année. La CDPQ évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le portefeuille réel de la CDPQ.

La méthode de la simulation historique est utilisée pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille de la CDPQ subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel de la CDPQ pourraient excéder les estimations présentées.

À compter du 1^{er} janvier 2020, la CDPQ a révisé son historique d'observation des facteurs de risque permettant le calcul de la VaR. Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice est maintenant utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers plutôt qu'un nombre fixe de 3 000 jours. Par ailleurs, un raffinement des informations incluses dans le calcul de la VaR des placements privés a été effectué afin de mieux refléter le niveau d'endettement de certaines entreprises. La VaR comparative du 31 décembre 2019 a été recalculée afin de considérer ces changements.

Deux mesures du risque sont calculées et analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel de la CDPQ;
- Le risque absolu du portefeuille de référence visé par les déposants représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence de la CDPQ.

Les risques absolus du portefeuille réel et du portefeuille de référence de la CDPQ sont mesurés régulièrement et sont utilisés afin de calculer le ratio du risque absolu qui est sujet à certaines limites. Le ratio du risque absolu est obtenu en divisant le risque absolu du portefeuille réel par le risque absolu du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et le risque absolu du portefeuille de référence de la CDPQ, incluant le risque des investissements sous-jacents des filiales non consolidées dont le risque est géré par la CDPQ, en pourcentage de l'actif net, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice, ainsi que le ratio du risque absolu, se présentent comme suit :

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Ratio du risque absolu	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Ratio du risque absolu
Valeur à risque	14,0 %	13,6 %	1,03	13,0 %	13,1 %	0,99

Risque de marché (suite)

De plus, dans le cadre de la gestion du risque de marché, la CDPQ utilise des tests de tension qui permettent d'évaluer les répercussions de circonstances particulières sur les rendements du portefeuille réel de la CDPQ selon des scénarios historiques, hypothétiques ou de sensibilité sur un facteur de risque. À l'aide de différents types de scénarios, les tests de tension mesurent le gain ou la perte de valeur d'un instrument financier à la suite d'une variation d'un ou plusieurs facteurs de risque souvent reliés, comme le cours des actions, les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change, le prix des produits de base et la volatilité des marchés. Les scénarios hypothétiques sont par ailleurs enrichis continuellement pour intégrer les nouveaux enjeux, tels que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

La CDPQ utilise une approche de gestion dynamique pour les principales devises de pays développés. La gestion dynamique vise à protéger certains portefeuilles spécialisés lorsque le dollar canadien semble fortement sous-évalué ou surévalué par rapport à sa valeur d'équilibre selon des modèles de valorisation. La couverture dynamique devrait donc être peu fréquente mais la durée de couverture, étant imprévisible, pourrait grandement varier et s'étendre de quelques semaines à plusieurs mois. Certains portefeuilles spécialisés peuvent donc être couverts en partie contre le risque de change.

Dans le cadre de la gestion stratégique du risque de change, la CDPQ utilise des instruments financiers dérivés de change afin de gérer son exposition aux principales devises de pays développés selon des cibles de couverture. Pour les autres devises, une couverture discrétionnaire peut être mise en place afin de gérer des expositions de change des portefeuilles spécialisés ou de certains investissements. De plus, la gestion du risque de change peut s'effectuer par des activités de couverture naturelle, incluant le financement des placements dans la même devise.

L'exposition nette aux devises tient compte de l'effet des instruments financiers dérivés de change, de la couverture naturelle et des investissements sous-jacents en devises des filiales non consolidées dont le risque de change est géré par la CDPQ. L'exposition nette de la CDPQ aux devises en pourcentage de l'actif net incluant les achats et les ventes des unités de participation des portefeuilles spécialisés effectuées au début de chaque mois, se détaille comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dollar canadien	53 %	50 %
Dollar américain	23 %	21 %
Euro	4 %	7 %
Livre sterling	4 %	4 %
Peso mexicain	2 %	2 %
Réal brésilien	2 %	2 %
Roupie indienne	2 %	2 %
Yuan chinois	2 %	2 %
Autres	8 %	10 %
	100 %	100 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Risque de concentration

L'analyse du risque de concentration est effectuée globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites d'exposition par catégorie d'instruments financiers, par émetteur, pour les marchés en croissance et pour certains pays. De plus, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoient des limites précises par émetteur, par secteur d'activités et par région géographique.

Une limite de concentration par émetteur est établie à 3 % de l'actif total de la CDPQ, à l'exception des titres émis par les gouvernements canadien et américain ou par leurs agences qui bénéficient d'une garantie explicite, par une province ou un territoire canadiens, leurs ministères ou organismes mandataires et par les émetteurs souverains dont la notation de crédit est AAA, lesquels ne font pas partie d'une limite de concentration. La concentration par émetteur est observée mensuellement ou à l'initiation d'une transaction nécessitant l'approbation du CIR ou du conseil d'administration, le cas échéant.

Le tableau suivant présente les principales concentrations géographiques en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le pays de l'établissement principal des émetteurs, après l'effet de certains instruments financiers dérivés et incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées dont le risque de concentration est géré par la CDPQ :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
États-Unis	35 %	33 %
Canada	32 %	34 %
Europe	14 %	14 %
Marchés en croissance	14 %	14 %
Autres	5 %	5 %
	100 %	100 %

Le tableau suivant présente les principales concentrations sectorielles en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le secteur des émetteurs, après l'effet de certains instruments financiers dérivés et incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées dont le risque de concentration est géré par la CDPQ :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Secteur d'activité		
Immobilier	14 %	17 %
Industrie	11 %	11 %
Finance	10 %	10 %
Technologies de l'information	7 %	6 %
Consommation discrétionnaire	6 %	5 %
Services aux collectivités	5 %	5 %
Soins de santé	5 %	5 %
Biens de consommation de base	4 %	4 %
Dettes immobilières	4 %	4 %
Services de communication	4 %	4 %
Énergie	3 %	4 %
Matériaux	2 %	2 %
Autres	2 %	3 %
Secteur gouvernemental		
Gouvernement des États-Unis	9 %	7 %
Gouvernement du Canada	7 %	6 %
Gouvernement du Québec	3 %	3 %
Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec	2 %	2 %
Autres	2 %	2 %
	100 %	100 %

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

L'exposition maximale au risque de crédit est mesurée selon la juste valeur des instruments financiers avant la prise en compte de garanties ou autres rehaussements de crédit. Pour les autres éléments, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total garanti ou engagé.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie	1 021	994
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	3 116	6 223
Avances à des déposants	281	960
Revenus de placement courus et à recevoir	1 109	1 391
Placements		
Équivalents de trésorerie	1 389	128
Titres à revenu fixe	97 230	96 366
Participations dans des filiales non consolidées sous forme d'instruments d'emprunts	30 525	28 189
Instruments financiers dérivés	2 892	1 755
	137 563	136 006
Autres éléments		
Cautionnements et garanties financières (note 18)	1 976	616
	139 539	136 622

La CDPQ conclut des accords généraux de compensation (note 7), reçoit des garanties (note 14) et peut également utiliser des instruments financiers dérivés tels que des trocs de défaillance de crédit afin de réduire l'exposition totale au risque de crédit.

De plus, dans le but de gérer le risque de crédit, la CDPQ suit de près l'évolution du cycle de crédit des émetteurs et utilise une VaR de crédit qui a pour but de calculer la perte financière potentielle liée aux changements possibles de la qualité du crédit d'un émetteur de titres à revenu fixe.

Concentration du risque de crédit

L'analyse de la concentration du risque de crédit mesure la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers liés à un même émetteur. La politique d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoit des limites de concentration par cote de crédit. L'analyse du risque de crédit considère la probabilité de défaillance et le taux de récupération sur les titres de créance détenus par la CDPQ ainsi que le suivi des changements de la qualité du crédit des émetteurs.

Le tableau suivant présente la concentration par cote de crédit des émetteurs de la CDPQ pour les titres à revenu fixe et certains instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion du risque de crédit, en pourcentage de l'exposition totale au risque de concentration de crédit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cote de crédit		
AAA – AA	61 %	64 %
A	5 %	5 %
BBB	13 %	11 %
BB ou inférieur	17 %	16 %
Pas de cote de crédit	4 %	4 %
	100 %	100 %

Les cotes de crédit des titres émis ou garantis par les gouvernements sont obtenues auprès des agences de notation de crédit reconnues. Pour les titres du secteur corporatif, les cotes de crédit sont établies à l'aide d'un processus interne de notation qui permet de suivre annuellement l'évolution du cycle de crédit, lorsque l'information nécessaire est disponible. Dans le cas contraire, la CDPQ a recours aux agences de notation de crédit reconnues.

Risque de crédit (suite)

Risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés

Certains instruments financiers dérivés hors cote engendrent un risque de contrepartie, car ils sont négociés de gré à gré sans être échangés ou réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés dans l'éventualité où la contrepartie serait incapable de respecter les conditions aux contrats.

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés hors cote, la CDPQ effectue des transactions auprès d'institutions financières selon des critères spécifiques fixés par la direction au niveau de la qualité de l'émetteur. De plus, la CDPQ conclut des accords juridiques basés sur les normes de l'ISDA permettant de bénéficier de l'effet compensatoire entre les montants à risque et l'échange de sûretés afin de limiter son exposition nette à ce risque.

Ce risque est mesuré par contrepartie, selon l'accord juridique en vigueur, à partir duquel il est possible de calculer une exposition nette occasionnée par l'ensemble des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et par les garanties échangées. L'exposition actuelle au risque de contrepartie est mesurée quotidiennement alors que l'exposition potentielle est mesurée mensuellement.

Au 31 décembre 2020 et 2019, les accords juridiques et les garanties reçues ont contribué à réduire l'exposition au risque de contrepartie des instruments financiers dérivés négociés hors cote. L'exposition maximale à ce risque est de 385 M\$ (317 M\$ au 31 décembre 2019).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

La gestion des liquidités s'effectue globalement pour l'ensemble des activités de trésorerie de la CDPQ. L'analyse de la conformité aux règles préétablies s'effectue mensuellement et un suivi des liquidités est effectué quotidiennement. Les gestionnaires sont responsables d'évaluer la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de la CDPQ.

Afin de s'assurer de l'adéquation entre les sources et les besoins potentiels de liquidité, la CDPQ bénéficie de plusieurs sources possibles de liquidité en plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie telles que l'encaissement des revenus de placement, la vente de titres obligataires, la vente en vertu de conventions de rachat et de titres liquides du marché monétaire. De plus, la CDPQ peut recourir à l'émission de billets de trésorerie et de billets à terme à payer ainsi qu'à une facilité de crédit commise d'un montant de 4 G\$ USD pour faire face à ses engagements contractuels ainsi qu'à ses obligations financières. Au 31 décembre 2020, la CDPQ dispose de près de 50 G\$ en liquidités sous forme d'obligations gouvernementales et de titres du marché monétaire (46 G\$ au 31 décembre 2019).

De plus, dans le but de gérer le risque de liquidité, la CDPQ procède à des simulations de scénarios sur plusieurs horizons ainsi qu'à l'étude des événements pouvant mener à une crise de liquidité. La CDPQ effectue un suivi rigoureux et fréquent de ses besoins potentiels de liquidités et s'assure d'un accès permanent à des sources de liquidités stables et résilientes de façon proactive. La CDPQ possède une réserve de liquidités suffisante pour répondre aux besoins et incertitudes causés par la pandémie de COVID-19.

L'analyse des flux contractuels non actualisés des passifs financiers, présentée dans le tableau ci-après, constitue une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas nécessairement représentative de la façon dont la CDPQ gère son risque de liquidité et ses besoins de financement.

Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des flux contractuels non actualisés des passifs financiers non dérivés, des instruments financiers dérivés ainsi que des autres éléments :

	31 décembre 2020				
	À vue	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	(3 290)	-	-	(3 290)
Autres passifs financiers	-	(749)	(84)	(451)	(1 284)
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(14 721)	-	-	(14 721)
Titres vendus à découvert	-	(2 761)	-	-	(2 761)
Billets de trésorerie à payer	-	(5 985)	-	-	(5 985)
Emprunts à payer	-	(942)	-	-	(942)
Billets à terme à payer	-	(2 867)	(11 633)	(2 549)	(17 049)
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	(4 042)	(7)	-	-	(4 049)
Distributions à verser aux déposants	-	(2 653)	-	-	(2 653)
	(4 042)	(33 975)	(11 717)	(3 000)	(52 734)
Instruments financiers dérivés					
Instruments dérivés avec règlement net	-	(18)	107	147	236
Instruments dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	-	120 747	5 625	771	127 143
Flux contractuels à payer	-	(119 727)	(5 649)	(807)	(126 183)
	-	1 002	83	111	1 196
Autres éléments					
Engagements (note 18)	-	(21 021)	(75)	(426)	(21 522)
Cautiionnements et garanties financières (note 18)	-	(1 446)	(440)	(90)	(1 976)
	-	(22 467)	(515)	(516)	(23 498)
	(4 042)	(55 440)	(12 149)	(3 405)	(75 036)

Risque de liquidité (suite)

31 décembre 2019

	À vue	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	-	(1 537)	-	-	(1 537)
Autres passifs financiers	-	(677)	(59)	(465)	(1 201)
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(23 577)	-	-	(23 577)
Titres vendus à découvert	-	(3 787)	-	-	(3 787)
Billets de trésorerie à payer	-	(8 822)	-	-	(8 822)
Emprunts à payer	-	(368)	-	-	(368)
Billets à terme à payer	-	(2 487)	(8 648)	(2 955)	(14 090)
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	(406)	(6)	-	-	(412)
Distributions à verser aux déposants	-	(2 961)	-	-	(2 961)
	(406)	(44 222)	(8 707)	(3 420)	(56 755)
Instruments financiers dérivés					
Instruments dérivés avec règlement net	-	(57)	62	109	114
Instruments dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	-	102 277	4 143	1 342	107 762
Flux contractuels à payer	-	(101 694)	(4 102)	(1 491)	(107 287)
	-	526	103	(40)	589
Autres éléments					
Engagements (note 18)	(9)	(19 713)	(74)	(411)	(20 207)
Cautionnements et garanties financières (note 18)	-	(106)	(305)	(205)	(616)
	(9)	(19 819)	(379)	(616)	(20 823)
	(415)	(63 515)	(8 983)	(4 076)	(76 989)

De plus, en ce qui concerne l'actif net attribuable aux déposants, le Règlement prévoit que la CDPQ peut imposer des limites mensuelles d'annulation pour les unités de participation, soit un remboursement maximal par déposant pour l'ensemble de ses unités de participation dans tous les portefeuilles spécialisés de la CDPQ de 50 M\$. L'annulation d'unités de participation non effectuée en raison de ce maximum est reportée au premier jour du mois suivant, au fur et à mesure que cette limite le permet. Ces limites ont pour objectif d'effectuer une gestion optimale et globale des liquidités de la CDPQ. Par ailleurs, la quasi-totalité des déposants est tenue d'investir à la CDPQ conformément à la Loi ou selon la loi respective à laquelle ils sont assujettis.

Risque de liquidité (suite)

Risque de liquidité de financement

Les tableaux suivants présentent les principales conditions ainsi que le taux d'intérêt des passifs relatifs aux placements liés aux activités de financement de la CDPQ :

31 décembre 2020				
	Devise	Valeur nominale ¹	Échéance	Taux d'intérêt
Emprunts à payer	USD	428	Moins d'un an	0,54 %
	CAD	514	Moins d'un an	0,56 %
		942		
Billets de trésorerie à payer	CAD	707	Moins d'un an	0,20 %
	USD	5 279	Moins d'un an	0,30 %
		5 986		
Billets à terme à payer	USD	2 548	Juin 2021	2,13 %
	USD	2 548	Mars 2022	2,75 %
	USD	2 548	Avril 2023	1,00 %
	USD	2 548	Juillet 2024	3,15 %
	USD	3 185	Juin 2025	0,88 %
	USD	1 593	Novembre 2039	5,60 %
		14 970		

31 décembre 2019				
	Devise	Valeur nominale ¹	Échéance	Taux d'intérêt
Emprunts à payer	USD	368	Moins d'un an	2,28 %
		368		
Billets de trésorerie à payer	CAD	1 000	Moins d'un an	1,77 %
	USD	7 823	Moins d'un an	1,90 %
		8 823		
Billets à terme à payer	EUR	1 092	Juin 2020	3,50 %
	CAD	1 000	Juillet 2020	4,60 %
	USD	2 594	Juin 2021	2,13 %
	USD	2 594	Mars 2022	2,75 %
	USD	2 594	Juillet 2024	3,15 %
	USD	1 621	Novembre 2039	5,60 %
		11 495		

¹ Les montants présentés sont convertis en dollars canadiens et représentent les montants à rembourser à l'échéance.

Les billets de trésorerie à payer sont émis à des taux fixes pour des échéances ne dépassant pas 12 mois et garantis par les actifs de la CDPQ. La valeur nominale de l'ensemble de ces billets en circulation ne peut excéder en tout temps 3 G\$ CAD et 10 G\$ USD en vertu de la limite prescrite dans le document d'information d'émission des billets de trésorerie.

Les billets à terme à payer sont remboursables à l'échéance et garantis par les actifs de la CDPQ. Certains billets à terme qui portent intérêt à taux fixe comportent une clause de remboursement anticipé facultatif au gré de l'émetteur.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la CDPQ a renouvelé sa facilité de crédit commise auprès d'un syndicat bancaire d'un montant total équivalant à environ 5 G\$ CAD, renouvelable annuellement pour un terme de deux ans. La facilité de crédit porte intérêt à taux variable et est garantie entièrement, inconditionnellement et irrévocablement par la CDPQ. Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité de crédit.

12. GESTION DU CAPITAL

La CDPQ définit son capital comme étant l'actif net attribuable aux déposants. Le capital de la CDPQ peut varier en fonction de la demande des déposants pour l'annulation et l'émission d'unités de dépôts à participation et pour les dépôts et les retraits des dépôts à vue et à terme. L'objectif de la gestion du capital de la CDPQ est d'investir les contributions et les dépôts dans le meilleur intérêt des déposants conformément à la Loi dans le but de réaliser un rendement optimal, tout en respectant les politiques d'investissement des déposants.

La CDPQ n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

De plus, la CDPQ a pour objectif de conserver sa cote de crédit AAA afin de lui assurer l'accès au marché des capitaux au meilleur coût, par l'intermédiaire de sa filiale CDP Financière Inc. Par conséquent, le montant de billets que la CDPQ peut émettre sur le marché des capitaux a été limité par le conseil d'administration de la CDPQ à 10 % de l'actif net attribuable aux déposants auquel est ajoutée la juste valeur des billets en circulation (actif net ajusté).

13. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

La CDPQ conclut des transactions de prêts et d'emprunts de titres ainsi que des conventions de rachat de titres pour lesquelles elle transfère des actifs financiers à des contreparties. Les titres transférés ne répondent pas aux critères de décomptabilisation puisque la CDPQ conserve la majorité des risques tels que le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change et de prix ainsi que la majorité des avantages relatifs tels que les flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés des états consolidés de la situation financière ainsi que la juste valeur des passifs associés :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers transférés non décomptabilisés		
Obligations	36 388	33 897
Actions	7 476	10 359
	43 864	44 256
Passifs financiers associés		
Emprunts à payer ¹	942	368
Titres vendus en vertu de conventions de rachat ²	24 072	28 414
	25 014	28 782

¹ Le montant présenté correspond à la trésorerie reçue en garantie sur les transactions de prêts de titres et sur les activités des instruments financiers dérivés.

² Le montant net est présenté aux notes 4 et 7.

14. GARANTIES

Actifs financiers donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la CDPQ donne des actifs financiers en garantie lors de transactions d'emprunts de titres, de titres vendus en vertu de conventions de rachat et d'instruments financiers dérivés. Les contreparties sont autorisées, par un contrat légal ou par les pratiques du marché, à vendre ou à redonner en garantie ces titres. Sous certaines conditions, la CDPQ peut être amenée à donner des garanties additionnelles si les titres donnés en garantie perdent de la valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des garanties données par la CDPQ pour les transactions suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts de titres	98	99
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	24 539	28 535
Instruments financiers dérivés réglementés	1 384	1 037
Instruments financiers dérivés hors cote	1 112	994
	27 133	30 665

Actifs financiers reçus en garantie

La CDPQ reçoit des actifs financiers en garantie lors de transactions de prêts de titres, de titres achetés en vertu de conventions de revente et d'instruments financiers dérivés. Si la juste valeur des garanties reçues diminue, la CDPQ peut dans certains cas, demander des garanties additionnelles. La CDPQ est autorisée à vendre ou à redonner en garantie certains titres en l'absence de défaut de la contrepartie. Toutefois, aucun titre reçu en garantie n'a été vendu ou redonné en garantie pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Le tableau suivant présente la juste valeur des garanties reçues par la CDPQ pour les transactions suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts de titres	20 091	16 312
Titres achetés en vertu de conventions de revente	16 217	8 483
Instruments financiers dérivés hors cote	1 050	487
	37 358	25 282

15. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées de la CDPQ comprennent les filiales non consolidées, les coentreprises, les entreprises associées ainsi que les principaux dirigeants de la CDPQ.

La CDPQ réalise diverses opérations avec des parties liées. Ces transactions sont conclues aux mêmes conditions que celles prévalant sur le marché avec des parties non liées et sont mesurées à la juste valeur. Par la nature même des activités de la CDPQ à titre d'entité d'investissement, la CDPQ peut investir dans plusieurs catégories de placements, entre autres des placements dans des filiales non consolidées, des coentreprises et des entreprises associées.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la CDPQ sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Ces personnes sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction ainsi que les membres clés du comité de direction.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants de la CDPQ :

	2020	2019
Salaires et autres avantages à court terme	10	14
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	4	5
	15	20

Autres parties liées

La CDPQ est régie par la Loi et le gouvernement du Québec nomme les différents membres du conseil d'administration, dont au moins les deux tiers doivent être des membres indépendants. Il approuve également la nomination du président et chef de la direction. Ainsi, la CDPQ se prévaut de l'exemption prévue selon l'IAS 24 – *Information relative aux parties liées* quant à la divulgation des transactions avec une autorité publique liée et avec toutes les entités liées à cette autorité. Les transactions réalisées avec le gouvernement du Québec et ses entités liées sont des activités d'investissement en obligations émises ou garanties par celui-ci et sont effectuées aux conditions normales du marché, par l'intermédiaire de courtiers externes. Ces obligations sont incluses dans les catégories d'obligations « Gouvernements » et « Sociétés d'État et autres administrations publiques » à la note 4a. De plus, la CDPQ divulgue de l'information pour la catégorie du secteur gouvernemental sous « Gouvernement du Québec » et sous « Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec » à la note 11. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation d'un projet d'infrastructures publiques au Québec par l'intermédiaire de CDPQ Infra Inc, une filiale de la CDPQ, le gouvernement du Québec et ses entités liées ont conclu des ententes en lien avec ce projet. Ces ententes sont conclues dans le cours normal des activités de la filiale.

16. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Filiales

Filiale consolidée

CDP Financière Inc est une filiale en propriété exclusive qui a pour but d'émettre des titres de dette afin de financer les investissements de la CDPQ à un coût de financement optimal.

Filiales non consolidées

Les filiales présentées dans cette catégorie sont des entités contrôlées par la CDPQ directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales selon les critères d'IFRS 10.

Filiales intermédiaires

Dans le cadre de certaines activités d'investissement, la CDPQ peut avoir recours à des filiales intermédiaires qui ont pour but unique de détenir des investissements de la CDPQ. Conséquemment, celles-ci ne sont pas incluses dans les informations présentées dans les tableaux suivants alors que les principaux investissements sous-jacents dans des filiales, des coentreprises, des entreprises associées ainsi que des entités structurées non contrôlées sont présentés.

Filiales (suite)

Les intérêts détenus dans les principales filiales consolidées et non consolidées importantes au 31 décembre 2020 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

		31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Établissement principal	Pourcentage de détention	Pourcentage de détention
Filiale consolidée			
CDP Financière Inc	Canada	100,0 %	100,0 %
Filiales non consolidées			
Dettes immobilières			
Otéra Capital Inc ¹	Canada	97,5 %	97,5 %
Énergie			
Azure Power Global Ltd ²	Inde ⁷	50,5 %	49,7 %
CDPQ Renovables Iberia, S.L.	Espagne	100,0 %	-
Southern Star Acquisition Corporation	États-Unis	79,9 %	79,9 %
Tenedora de Energía Renovable Sol y Viento S.A.P.I. de C.V. ³	Mexique	67,1 %	67,1 %
Trencap SEC (Énergir) ⁴	Canada	64,7 %	64,7 %
Fonds de couverture			
CTA ALP Fund, LP	États-Unis	-	100,0 %
CTA WLH Fund, LP	Royaume-Uni ⁸	100,0 %	100,0 %
EMN ANF Fund, LP	États-Unis	-	100,0 %
EMN CDM Fund, LP	États-Unis	100,0 %	100,0 %
EMN CNM Fund, LP	États-Unis	100,0 %	100,0 %
EMN ENP Fund, LP	États-Unis	-	100,0 %
GMAC ASO Fund Inc	Singapour ⁹	100,0 %	100,0 %
Ionic Pamli Global Credit Strategies Fund	États-Unis ⁹	-	100,0 %
MS LPR Fund LP	États-Unis	100,0 %	-
Fonds de dette			
Franklin Templeton Emerging Market Debt Opportunities Fund	Canada	100,0 %	-
Global Credit Opportunities (Canada) LP	Canada	100,0 %	100,0 %
Fonds de placements privés			
Apollo Hercules Partners LP	États-Unis ⁹	97,6 %	97,6 %
EC Partners LP	Singapour	100,0 %	100,0 %
GSO Churchill Partners LP	États-Unis ⁹	98,0 %	98,0 %
KKR-CDP Partners LP	États-Unis ⁹	90,1 %	90,1 %
Immobilier - Groupe Ivanhoé Cambridge			
Careit Canada DCR SENC	Canada	95,5 %	94,7 %
Careit Canada SENC	Canada	95,5 %	94,7 %
IC Australia Trust	Australie	95,5 %	94,7 %
IC Investissements E.U. SENC	Canada	95,5 %	94,7 %
IC Multi Equities LP	Canada	95,5 %	94,7 %
Ivanhoé Cambridge Inc	Canada	95,5 %	94,7 %
SITQ E.U. LP	États-Unis	95,4 %	94,6 %
Industrie			
CDPQ Infra Inc	Canada	100,0 %	100,0 %
Einn Volant Aircraft Leasing Holdings Ltd	Irlande ¹⁰	90,5 %	90,5 %
Patina Rail LLP ⁵	Royaume-Uni	75,0 %	75,0 %
Spinner US AcquireCo Inc (Student Transportation of America)	États-Unis	79,9 %	79,9 %
Services			
Datamars SA ⁶	Suisse	64,8 %	64,8 %
Services aux collectivités			
Plenary Americas Holdings Ltd (Plenary Group Canada)	Canada	100,0 %	-

¹ Otéra Capital Inc détient 78,5 % de MCAP Commercial LP au 31 décembre 2020 (78,4 % au 31 décembre 2019).

² Présentée dans la catégorie 'Entreprises associées' au 31 décembre 2019.

³ Les droits de vote représentent 60,0 %.

⁴ Trencap SEC détient 61,1 % de Noverco Inc, qui détient 100,0 % de Énergir Inc et 100,0 % de Valener Inc, qui ensemble détiennent 100,0 % de Énergir SEC.

⁵ Patina Rail LLP détient 40,0 % d'Eurostar International Limited.

⁶ Les droits de vote représentent 55,0 %.

⁷ Constituée à l'Île Maurice.

⁸ Constituée aux États-Unis.

⁹ Constituée aux Îles Caïmans conformément à la structure du commanditaire.

¹⁰ Constituée aux Bermudes.

Coentreprises

Les intérêts détenus dans les principales coentreprises importantes au 31 décembre 2020 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

		31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Établissement principal	Pourcentage de détention	Pourcentage de détention
Énergie			
Invenergy Renewables Holdings LLC ^{1 et 2}	États-Unis	64,4 %	65,0 %
Transportadora Associada de Gas SA ^{1 et 2}	Brésil	35,0 %	31,5 %
Finance			
USI Advantage Corp ²	États-Unis	26,4 %	26,0 %
Industrie			
Delachaux SA ²	France	43,0 %	43,0 %
DP World Australie B.V. ²	Australie ³	45,0 %	45,0 %
DP World Canada Investment Inc ²	Canada	45,0 %	45,0 %
DP World Caucedo (Caucedo Investments Inc, Caucedo Services Inc) ²	République dominicaine ⁴	45,0 %	45,0 %
DP World Holding UK Limited (UK) ²	Chili ⁵	44,6 %	45,0 %
Matériaux			
Groupe Canam Inc	Canada	33,3 %	-
Technologies de l'information			
Kiwi Holdco Cayco, Ltd (FNZ) ²	Royaume-Uni ⁶	72,0 %	72,0 %

¹ Présentée dans la catégorie 'Entreprises associées' au 31 décembre 2019.

² Les droits de vote représentent 50,0 %.

³ Constituée aux Pays-Bas.

⁴ Constituée aux Îles Vierges Britanniques.

⁵ Constituée au Royaume-Uni.

⁶ Constituée aux Îles Caïmans.

Entreprises associées

Les intérêts détenus dans les principales entreprises associées importantes au 31 décembre 2020 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

		31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Établissement principal	Pourcentage de détention	Pourcentage de détention
Consommation discrétionnaire			
Cogeco Communications USA Inc	États-Unis	21,0 %	21,0 %
SGU Holdings LP	États-Unis ⁹	46,7 %	46,7 %
Consommation non cyclique			
Moran Foods LLC ¹	États-Unis	28,8 %	-
Énergie			
Corex Resources Ltd	Canada	49,5 %	49,5 %
Fluxys SA	Belgique	20,0 %	20,0 %
IPALCO Enterprises, Inc	États-Unis	30,0 %	30,0 %
London Array Ltd, London Array Unincorporated JV	Royaume-Uni	25,0 %	25,0 %
NSW Electricity Networks Assets Holding Trust,			
NSW Electricity Networks Operations Holding Trust (TransGrid)	Australie	22,5 %	22,5 %
SUEZ Water Technologies and Solutions S.A.	France	30,0 %	30,0 %
Techem GmbH	Allemagne	24,5 %	24,5 %
Finance			
Avison Young (Canada) Inc	Canada	33,3 %	33,3 %
Gestions Premier Lion	Canada	25,7 %	22,3 %
Greenstone Ltd	Australie	30,0 %	30,0 %
Hilco Trading LLC	États-Unis	27,3 %	27,3 %
Howden Group Holding Limited (anciennement Hyperion Insurance Group Ltd)	Royaume-Uni	29,1 %	29,6 %
Inigo Limited ²	Royaume-Uni	24,0 %	-
Industrie			
Airport Holding Kft	Hongrie	21,2 %	21,2 %
Alix Partners LLP	États-Unis	21,0 %	21,0 %
Allied Universal Holdco LLC	États-Unis	35,3 %	41,5 %
Alvest International Equity SAS ³	France	39,9 %	39,9 %
Barrette Outdoor Living ³	États-Unis	34,0 %	-
Clarios Power Solutions Holdings LP	États-Unis ⁹	30,0 %	30,0 %
Eddyfi NDT Inc ³	Canada	34,7 %	-
Fives Group ⁴	France	30,4 %	30,4 %
Groupe Keolis SAS	France	30,0 %	30,0 %
Groupe Solmax Inc	Canada	30,0 %	30,0 %
Knowlton Development Corporation Inc ⁵	Canada	24,7 %	35,8 %
Lightspeed POS Inc ⁶	Canada	20,4 %	20,4 %
NRT Group Holdings Unit Trust, NRT Group Holdings Pty Ltd (Sydney Metro)	Australie	24,9 %	24,9 %
Organización de Proyectos de Infraestructura, S.A.P.I de C.V. (OPI),			
OPCEM, S.A.P.I. de C.V. (OPCEM)	Mexique	45,5 %	45,5 %
PlusGrade Parent LP ⁷	Canada	39,9 %	39,9 %
QPH Hold Trust, QPH Hold Co PTY Limited (Port de Brisbane)	Australie	26,7 %	26,7 %
Zevia LLC ²	États-Unis	36,4 %	-
Santé			
ANZ Hospital Topco	Australie	21,3 %	21,3 %
Invekra, S.A.P.I. de C.V.	Mexique	22,7 %	22,7 %
Services aux collectivités			
CLP India Pvt Ltd	Inde	40,0 %	40,0 %
Services immobiliers			
Groupe Foncia	France	29,1 %	29,1 %
Technologies de l'information			
Corporation Nuvei ⁸	Canada	16,3 %	28,0 %
Télécommunications			
Vertical Bridge Reit LLC	États-Unis	34,7 %	30,0 %
Transport ferroviaire			
Bombardier Transportation (Investment) UK Limited	Allemagne ¹⁰	34,1 %	30,0 %

¹ Les droits de vote représentent 40,0 %.

² Les droits de vote représentent 25,0 %.

³ Les droits de vote représentent 28,6 %.

⁴ Les droits de vote représentent 20,3 %.

⁵ Les droits de vote représentent 27,8 %.

⁶ Au 31 décembre 2020, la CDPQ n'exerce plus une influence notable et les droits de vote représentent 12,5 % (22,9 % au 31 décembre 2019).

⁷ Les droits de vote représentent 37,5 %.

⁸ Les droits de vote représentent 22,1 % au 31 décembre 2020 (22,9 % au 31 décembre 2019).

⁹ Constituée au Canada.

¹⁰ Constituée au Royaume-Uni.

Entités structurées non contrôlées

La CDPQ détient des intérêts dans des entités structurées non contrôlées, dont la majorité représente des fonds de placement privés ou des sociétés en commandite. Les intérêts détenus par la CDPQ ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces entités, le contrôle étant établi en vertu d'ententes contractuelles en faveur, généralement, d'un commandité ou d'un administrateur. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux divers intérêts détenus dans les principales entités structurées non contrôlées se limite à la juste valeur de l'investissement détenu par la CDPQ, soit 34 003 M\$ répartis en 240 sociétés au 31 décembre 2020 (28 181 M\$ répartis en 216 sociétés au 31 décembre 2019).

17. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs liés aux activités de financement, incluant les changements sans contrepartie de trésorerie :

	Changements sans contrepartie de trésorerie				
	31 décembre 2019	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Variation de change	Variation de juste valeur	31 décembre 2020
Billets de trésorerie à payer	8 794	(2 696)	(93)	(22)	5 983
Emprunts à payer	368	573	1	-	942
Billets à terme à payer	12 332	4 018	(550)	313	16 113
	21 494	1 895	(642)	291	23 038

	Changements sans contrepartie de trésorerie				
	31 décembre 2018	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Variation de change	Variation de juste valeur	31 décembre 2019
Billets de trésorerie à payer	5 921	3 131	(272)	14	8 794
Emprunts à payer	290	85	(7)	-	368
Billets à terme à payer	9 598	2 983	(493)	244	12 332
	15 809	6 199	(772)	258	21 494

18. ENGAGEMENTS, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

En raison de la nature même de ses activités, la CDPQ prend divers engagements d'achat de placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévues dans les conventions.

Les cautionnements et les garanties financières consistent pour la CDPQ à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des opérations sur instruments financiers dérivés, le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ainsi que certaines lettres de crédit pour ses filiales. Dans le cadre de certaines transactions de placement, la CDPQ peut également fournir des garanties financières ou émettre des lettres de crédit à des tiers. Les échéances des engagements, des cautionnements et garanties financières sont présentées à la note 11.

Les engagements, les cautionnements et les garanties financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements d'achat de placements	21 002	19 702
Engagements en vertu de contrats de location	520	505
Cautionnements et garanties financières	1 976	616
	23 498	20 823

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la CDPQ peut faire l'objet d'un certain nombre de poursuites judiciaires. Bien que la CDPQ ne puisse prédire l'issue des poursuites en cours au 31 décembre 2020, la CDPQ n'a aucune raison de croire que le règlement d'une de ces poursuites pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière.

19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux suivants présentent les informations financières des portefeuilles spécialisés :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	VALEURS À COURT TERME (740)		TAUX (765)		CRÉDIT (766)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Total de l'actif	1 580	1 566	49 135	61 244	103 172	96 714
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	1	685	18 856	30 053	29 418	30 784
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	1 579	881	30 279	31 191	73 754	65 930

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net	15	15	530	666	2 711	2 355
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	-	-	1 751	790	3 272	3 879
Résultat de placement avant récupérations (distributions) aux détenteurs d'unités de participation	15	15	2 281	1 456	5 983	6 234
Récupérations (distributions)	(15)	(15)	(530)	(666)	(2 711)	(2 355)
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	-	-	1 751	790	3 272	3 879

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde au début de l'exercice	881	866	31 191	32 784	65 930	55 675
Variation nette des unités de participation de l'exercice	698	15	(2 663)	(2 383)	4 552	6 376
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	-	-	1 751	790	3 272	3 879
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 579	881	30 279	31 191	73 754	65 930

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	OBLIGATIONS À LONG TERME (764)		OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL (762)		INFRASTRUCTURES (782)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Total de l'actif	4 104	3 572	972	1 282	34 120	30 613
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	760	508	236	2	2 798	3 238
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	3 344	3 064	736	1 280	31 322	27 375

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net	87	96	21	26	1 084	964
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	254	266	101	72	355	724
Résultat de placement avant récupérations (distributions) aux détenteurs d'unités de participation	341	362	122	98	1 439	1 688
Récupérations (distributions)	(87)	(96)	(21)	(26)	(1 084)	(964)
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	254	266	101	72	355	724

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde au début de l'exercice	3 064	2 845	1 280	1 195	27 375	22 550
Variation nette des unités de participation de l'exercice	26	(47)	(645)	13	3 592	4 101
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	254	266	101	72	355	724
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 344	3 064	736	1 280	31 322	27 375

Renseignements supplémentaires (suite)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	IMMEUBLES (710)		MARCHÉS BOURSIERS (737)		PLACEMENTS PRIVÉS (780)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Total de l'actif	44 821	48 651	122 528	118 393	64 569	52 018
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	9 342	8 952	4 832	1 706	485	2 885
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	35 479	39 699	117 696	116 687	64 084	49 133
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net	144	19	2 429	2 633	1 169	2 297
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	(6 534)	(1 147)	6 812	15 053	9 639	2 186
Résultat de placement avant récupérations (distributions) aux détenteurs d'unités de participation	(6 390)	(1 128)	9 241	17 686	10 808	4 483
Récupérations (distributions)	(144)	(19)	(2 429)	(2 633)	(1 169)	(2 297)
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	(6 534)	(1 147)	6 812	15 053	9 639	2 186
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde au début de l'exercice	39 699	38 226	116 687	108 015	49 133	42 142
Variation nette des unités de participation de l'exercice	2 314	2 620	(5 803)	(6 381)	5 312	4 805
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	(6 534)	(1 147)	6 812	15 053	9 639	2 186
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	35 479	39 699	117 696	116 687	64 084	49 133

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	RÉPARTITION DE L'ACTIF (771)		STRATÉGIES ACTIVES DE SUPERPOSITION (773) ¹	
	2020	2019	2020	2019
Total de l'actif	5 094	2 725	-	6 058
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	3 482	1 087	-	5 381
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	1 612	1 638	-	677
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	2020	2019	2020	2019
Revenu net	(1)	5	-	(33)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	(476)	(255)	-	239
Résultat de placement avant récupérations (distributions) aux détenteurs d'unités de participation	(477)	(250)	-	206
Récupérations (distributions)	1	(5)	-	33
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	(476)	(255)	-	239
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS DE PARTICIPATION	2020	2019	2020	2019
Solde au début de l'exercice	1 638	1 624	677	529
Variation nette des unités de participation de l'exercice	450	269	(677)	(91)
Résultats net et global attribuables aux détenteurs d'unités de participation	(476)	(255)	-	239
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 612	1 638	-	677

¹ Le 1^{er} janvier 2020, le portefeuille spécialisé Stratégies actives de superposition (773) a été dissous. À cette même date, les actifs et passifs de ce portefeuille spécialisé ont été transférés à la juste valeur à d'autres portefeuilles spécialisés. Cette fermeture n'a eu aucune incidence sur l'actif net et les résultats net et global attribuables aux déposants.